

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DANFORD LAKE
DANS LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN-et-CAWOOD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 14 juin 2007, 19 h
Salle récréative d'Otter Lake
394, Otter Lake
Otter Lake

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 JUIN 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE	
KERRY RICHARD	4
MRC DE PONTIAC	
ANDRÉ CORDEAU, PIERRE DUCHESNE	8
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-de-PONTEFRACT	
RICHARD ROMAIN	22
KEN MOLYNEAUX, LORRAINE MOLYNEAUX	26
YES COMMITTEE	
PRISCILLA KUBLEK LATIMER	32
ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY	37
LINDA CRONK	43
PATRICK FOWLER	48
MUNICIPALITÉ DE BRYSON	
ALBERT DAVIES	53
GILLES PELLETIER	57
DROIT DE RECTIFICATION :	
RAYE THOMAS	63
CHARLENE SCHARF	64
ANDRÉ POULIN	65
OTA HORA	67
RENATO LIVINAL	69

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood.

10 Je suis Claudette Journault. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publiques qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp. Pour ce faire, je suis accompagnée de monsieur Donald Labrie, qui est commissaire.

15 Permettez-moi de vous présenter l'équipe qui accompagne la commission. Les analystes qui supportent les travaux de la commission sont messieurs Jean Roberge et Jasmin Bergeron. Également madame Monique Lajoie fait partie de notre équipe, mais elle n'est pas ici ce soir. La coordonnatrice du secrétariat de la commission, c'est madame Renée Poliquin. Et le responsable des relations avec les citoyens et les médias, c'est monsieur Jean-Sébastien Fillion.

20 La commission est également assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Michel Filteau, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, et de monsieur Martin Lajoie, responsable de la sonorisation.

25 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience publique sont retranscrits par mesdames Lise Maisonneuve et Annagret Rinaldi, sténographes officielles. Le service de traduction simultanée est également offert par les Services de traduction du Nord.

30 Alors, nous avons tenu une première partie d'audience les 15, 16, 17 et 18 mai derniers. La première partie d'audience publique avait pour but de bien comprendre le projet et ses impacts. Nous en sommes maintenant à la deuxième partie, c'est le moment d'entendre les opinions de tous.

35 Alors, je demanderais le silence derrière, s'il vous plaît. On a de la difficulté à entendre en avant.

40 Alors, comment ça va se dérouler? Nous demanderons aux personnes qui se sont inscrites pour présenter un mémoire ou une présentation verbale d'abord de venir, on va les appeler, et le temps alloué pour chacune des présentations c'est vingt-cinq minutes. Et ça, ça comprend la période de discussion avec la commission. Alors, c'est libre à vous d'utiliser comme vous le voulez cette période-là, mais c'est certain qu'on préfère avoir un temps pour

discuter avec vous pour bien comprendre votre point de vue, ce que vous avez exprimé lors de votre présentation ou ce qui est inclus dans votre mémoire.

45 Si le temps nous le permet, nous allons recevoir aussi d'autres personnes qui pourront s'inscrire au registre. Mais le temps généralement est très limité. Alors donnez votre nom à la coordonnatrice derrière la salle, on va faire ce qu'on peut pour vous assister si vous n'avez pas réservé déjà du temps pour vous présenter à la commission.

50 Au cours de cette deuxième partie de l'audience publique, l'initiateur du projet et les personnes-ressources soit des ministères, des municipalités ou des MRC n'ont pas un rôle particulier à jouer. Elles sont bien sûr toutes invitées à assister à des séances publiques et à prendre connaissance des points de vue de la population.

55 La séance de ce soir est l'une des huit séances que nous allons tenir. Donc, c'est la quatrième. Nous allons en tenir une demain après-midi ici même aussi, à compter de 13 h jusqu'à 17 h, et nous allons reprendre à 19 h jusqu'à 23 h. Ça, c'est pour demain et vendredi. Et samedi matin, on reprend à 9 h jusqu'à 12 h, et fort probablement dans l'après-midi aussi, à moins qu'il y ait des ajustements de dernière minute.

60 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience publique. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire, non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience publique et ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

65 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits. Alors, si au cours de la séance vous entendez une information qui n'est pas exacte, il s'agit d'un fait et non d'une opinion, alors je vous demanderais de vous inscrire auprès de la coordonnatrice, madame Poliquin. Il y a un temps réservé pour vous recevoir à la fin de la séance.

70 Vous pouvez aussi exercer ce droit par écrit jusqu'à mercredi prochain en ayant pris connaissance des mémoires qui vont être déposés. Alors, les mémoires sont rendus publics et accessibles à tous au moment de leur dépôt. Personne d'autre que la commission et son équipe n'a vu les mémoires avant leur présentation. Alors, quand vous allez exercer ce droit-là, il faut que ce soit très bref, c'est uniquement des faits qu'on peut recevoir à ce moment-là.

75 En ce qui concerne les mémoires, on les reçoit jusqu'à la dernière séance. Mais pour les gens qui auront présenté un mémoire, vous pourrez le compléter parce qu'il y a des documents qui sont arrivés à la toute fin vendredi passé, même encore cette semaine. Alors, ces gens-là qui ont déjà déposé un mémoire, vous pourrez compléter compte tenu des faits nouveaux.

80 Nous vous soulignons que, à la suite des séances publiques, la commission poursuit

85 son enquête. Le cas échéant, les questions de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation ouverts en région, ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Internet du BAPE. Alors, tous les documents sont rendus accessibles. Tout ce qu'on utilise pour faire notre enquête, vous l'avez à votre disposition dans ces centres et dans le site Internet du BAPE spécialement consacré à la commission.

90 Alors, à la suite de cette deuxième partie d'audience publique, nous allons déposer un rapport, parce que nous allons faire l'analyse de tout ce qui a été dit, les documents déposés. Nous avons à fournir des constats et des avis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui, elle, va se servir du rapport de la commission et va aussi se servir du rapport du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour se faire une idée sur le projet qui est présentement à l'étude. À la suite de ça, elle va proposer
95 une décision pour le Conseil des ministres.

Alors, la commission, je le répète, n'est pas décisionnelle. Elle présente des constats et avis à la ministre, et c'est le Conseil des ministres qui prend une décision.

100 Notre rapport devient le rapport du BAPE et il va être déposé auprès de la ministre au plus tard le 15 septembre prochain. Elle a soixante jours par la suite pour le rendre public. Tous les rapports du BAPE sont publics et vous pouvez les consulter sur le site Internet du BAPE.

105 Alors, sur ce site-là, l'information est continuellement mise à jour. Vous allez pouvoir suivre les travaux de la commission, sauf ses délibérations, sur le site. Alors, dans les prochaines semaines, toutes les nouvelles informations tenues par la commission seront rendues publiques et accessibles justement sur ce site.

110 Finalement, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services que nous vous offrons. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre à l'arrière avant de quitter. Alors, bonne séance.

115 En ouverture, nous invitons la Municipalité d'Otter Lake. S'ils souhaitent faire une déclaration, ils sont les bienvenus. Je sais que vous avez déposé un mémoire.

120 Vous êtes le bienvenu. Je vous demanderais de vous identifier pour les fins des transcriptions parce que tout ce qui est dit est enregistré. Vous allez avoir des transcriptions en français et en anglais.

125 Alors, pour ceux qui veulent avoir le service de traduction, c'est disponible derrière la salle.

M. KERRY RICHARD :

130 Première chose, bienvenue à tout le monde dans notre petite Municipalité d'Otter Lake. Je suis le maire d'Otter Lake. Mon nom, c'est Kerry Richard. Mon français n'est pas tellement bon, c'est pour ça que je fais ma présentation en anglais.

LA PRÉSIDENTE :

135 Oui, c'est bien.

M. KERRY RICHARD :

140 (TRADUCTION) Je dois dire que lorsque les discussions ont eu lieu au Conseil régional du comté au sujet d'un site d'enfouissement et la possibilité de le situer à Danford Lake, seulement à 15 kilomètres de ma municipalité, je croyais que ceci pourrait régler nos problèmes de traitement des déchets à prix modique, mais je m'inquiétais cependant du fait qu'on nous disait de mettre fin à nos sites d'enfouissement parce qu'il y avait des matériaux dangereux.

145 Alors, ce que j'ai de la difficulté à comprendre, c'est que nous sommes un groupe de 800 personnes et maintenant nous allons mettre tous nos déchets ainsi que ceux de dix-sept autres municipalités, ainsi que l'Outaouais et tout autre client de ce site d'enfouissement dans un autre trou dans le sol, la seule différence étant cette membrane qui nous préoccupe tous. Étant donné les renseignements que j'ai reçus sur le plasma gazéification, je ne crois plus que le site d'enfouissement est la solution à suivre.

150 Lorsqu'on regarde les pour et les contre, le plasma gazéification est beaucoup supérieur à un site d'enfouissement. Et pour moi, le meilleur aspect positif, c'est que justement les déchets servent à créer de l'énergie plutôt que de rester dans un trou dans la terre à créer des substances chimiques cancérigènes, surtout dans le portefeuille du groupe énergétique Plasco.

155 On parlait de l'impact environnemental. J'aimerais vous lire cette partie-là. On dit que:

Il est important de remarquer que les substances dangereuses, lorsque Plasco Énergie les reçoit, sont envoyées pour être disposées de façon sécuritaire là où elles auraient dû être envoyées dès le début au lieu d'être envoyées à un site d'enfouissement.

160 Alors, voilà une question très importante que les gens doivent comprendre. Dans un site d'enfouissement, on peut tout y mettre si les gens ne prennent pas le temps de faire un triage. Et même notre municipalité, par exemple, a mis des bacs pour recevoir de la peinture, de l'huile. Nous avons maintenant des bacs de recyclage qui sont ramassés, cueillis à chaque deux semaines. Et maintenant, nous avons d'autres bacs de recyclage également.

Donc, en guise de conclusion, si on voulait bien prendre le temps de recycler comme nous le devons et utiliser les services qui sont offerts pour justement jeter notre huile, nos batteries, etc., il n'y aurait pas tellement de déchets à gérer. Merci beaucoup.

170

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur le maire, on a quelques petites questions. Alors, on a entendu au cours des deux derniers jours... est-ce que vous comprenez ce que je dis en français? Est-ce que vous comprenez mon français?

175

M. KERRY RICHARD :

J'aimerais mieux en anglais.

180

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On va apporter une traduction.

185

M. KERRY RICHARD :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

190

D'accord. Alors, au cours des deux derniers jours, des gens d'autres MRC, d'autres municipalités, des maires, préfets sont venus dire l'importance d'avoir une concertation régionale pour développer une solution à long terme.

195

Comment vous voyez ça une approche où justement les gens des MRC et de la Ville de Gatineau pourraient développer ensemble une solution à long terme? Parce que certains ont dit: «La proposition qui est présentement à l'étude, c'est plutôt une proposition pour répondre à du court terme.»

200

M. KERRY RICHARD :

(TRADUCTION) Tout d'abord, je crois que les gens doivent se réunir pour trouver une façon d'éliminer les déchets pour tout de bon. Je ne crois pas qu'une solution à court terme est la réponse. Je crois que l'idée de travailler avec tous les gens de l'Outaouais, je n'y vois aucun inconvénient, et avec le Pontiac aussi, si c'est fait d'une façon pour que les déchets soient traités convenablement.

205

210 Mais comme je l'ai dit durant mon discours, dans ma présentation, je préférerais que les déchets disparaissent complètement plutôt que d'être laissés dans le sol pour créer plus de substances chimiques. Voilà ce qui pourrait se développer. Ce n'est pas tout simplement une question de le faire avec trois municipalités ou cinq municipalités, ça devrait être quelque chose qui se fait universellement, et les gens doivent donc prendre les choses en charge, éduquer les enfants et apprendre à bien faire le recyclage.

215 **LA PRÉSIDENTE :**

220 Dans la Politique de gestion des matières résiduelles du Québec, l'objectif est de réduire de 60 % les matières résiduelles, grosso modo, tout ce qui est recyclable ou valorisable. Et parmi ces matières, il y a le putrescible, c'est-à-dire les feuilles, les déchets de table. Et ces matières putrescibles là, ce sont les matières qui causent du lixiviat, le jus, le jus de déchets qu'on peut dire, et qui cause aussi les mauvaises odeurs, le biogaz, lorsque c'est enfoui. Mais la politique demande qu'on retire 60 % de cette matière.

225 Dans des territoires où les gens sont dispersés, est-ce que c'est économiquement possible de faire une collecte à trois voies, c'est-à-dire aller séparer ces matières putrescibles là pour justement les éliminer de l'enfouissement? Comment vous voyez ça?

M. KERRY RICHARD :

230 (TRADUCTION) Bien, je crois que si nous pouvons éliminer ceci, ce serait bon pour les sites d'enfouissement. Le moins qu'on met dans les sites d'enfouissement, le mieux que ce sera. Alors, c'est pourquoi je crois qu'on devrait avoir le compost séparément, le recyclage. Tout fonctionne ensemble. Si on dépose tout dans un site d'enfouissement, je ne crois pas que les choses vont fonctionner très bien. Je crois que ça doit être fait séparément, oui.

235 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

240 Monsieur le maire, vous référez à une méthode d'élimination thermique, qui est le traitement au plasma. Est-ce que vous avez d'autres technologies alternatives qui vous viennent à l'esprit, dont on vous a parlé, alternatives à l'enfouissement technique?

M. KERRY RICHARD :

245 (TRADUCTION) Non. La seule que je connaisse, c'est le plasma dont je viens de parler et qui me semblait très raisonnable. Après avoir lu le portefeuille ou les renseignements de Plasco, après avoir compris les emplois qui seraient créés et comment on gérerait ce projet, et ayant examiné les deux projets, il me semble que le plasma est la façon la plus sécuritaire.

Ce n'est peut-être pas la façon la plus rentable, mais ce n'est pas toujours une question

250 de dollars. Vous savez, en tant que responsable élu, nous devons gérer les dollars des contribuables, oui, mais nous sommes également responsables du bien-être du public et de sa santé.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

255

On vous a parlé d'une technologie, qui est peut-être la plus dispendieuse et la plus performante, mais il y a quand même des technologies alternatives comme le tricompostage ou encore l'incinération qui est beaucoup plus expérimentée ici au Canada.

260

Alors, c'était pour vous signaler qu'il y a d'autres technologies au traitement au plasma qui existent et qui sont également efficaces, dont le tricompostage où on peut traiter lors d'un seul procédé les matières organiques. Donc, on peut faire une seule collecte et les résidus sont minimaux. Et les résidus d'un centre de tricompostage, une certaine partie de ces résidus-là doivent également être enfouis vers un lieu d'enfouissement ultime parce que, quel que soit le

265

procédé, il y a des matières résiduelles qu'il faut éliminer dans un centre d'enfouissement ultime.

M. KERRY RICHARD :

270

(TRADUCTION) Je ne dis pas que je ne suis pas ouvert à entendre d'autres options pour l'élimination des déchets. Je parle tout simplement de Plasco parce que j'ai reçu plus d'information à ce sujet. Mais oui, nous espérons entendre d'autres technologies.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

275

Maintenant, ce centre d'élimination là, quelque soit la technologie qui sera une alternative à l'enfouissement technique, à votre avis, devrait répondre à un besoin local au niveau de la MRC ou au niveau régional? Quand on vous a parlé de la technologie au plasma, est-ce qu'on vous a dit que ça pourrait être installé ici dans la MRC pour traiter seulement les résidus de la MRC ou est-ce qu'on vous a parlé plutôt d'une approche régionale?

280

M. KERRY RICHARD :

285

(TRADUCTION) Non. Selon ce que j'ai vu dans le portefeuille, ce n'est pas seulement pour la MRC. C'est pour tout. Ça pourrait servir l'Outaouais tout entier.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je n'ai pas d'autres questions. Merci, monsieur le maire.

290

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur le maire, de votre témoignage.

M. KERRY RICHARD :

295

Merci beaucoup, merci.

LA PRÉSIDENTE :

300

Nous invitons maintenant la MRC de Pontiac.

M. ANDRÉ CORDEAU :

305

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

310

M. ANDRÉ CORDEAU :

Alors, madame la commissaire en chef, monsieur Labrie, André Cordeau, directeur général de la MRC et du CLD de Pontiac, et secrétaire trésorier de la MRC.

315

Je ne lirai pas in extenso évidemment notre mémoire qui vous a été déposé la semaine dernière et dont vous avez pu probablement prendre connaissance.

320

Je tiens premièrement à remercier, au nom de la MRC de Pontiac, la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin que nous puissions donner avec la population de la région notre opinion sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood. Ce projet est situé sur notre territoire de la MRC.

325

Je suis accompagné ce soir de Pierre Duchesne, notre aménagiste, qui est avec moi à l'avant et qui est responsable du dossier de la gestion des matières résiduelles, et que je tiens publiquement à remercier pour ses efforts et son temps de façon à pouvoir éclairer la commission et la population.

330

Je suis également accompagné dans la salle de notre préfet, monsieur Michael McCrank, du préfet suppléant, monsieur Brian Adam. Il y a également des maires comme monsieur Richard et d'autres maires qui sont ici présents dans la salle.

Dans notre mémoire, nous avons tracé un bref portrait de notre MRC et de son Plan de

335 gestion des matières résiduelles en vigueur depuis le 10 octobre 2006. Nous n'entrerons pas dans le détail de ce qu'est notre MRC, parce que le point principal que nous voulons traiter ce soir est : y a-t-il un appui ou non de la MRC de Pontiac à ce projet et quelles sont nos préoccupations.

340 Je vous dirai d'entrée de jeu que le présent mémoire conclut, avec l'appui que donne le Conseil des maires de la MRC, au projet de LET à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood, bien qu'il y ait des préoccupations d'ordre environnemental, économique et social.

Je passerai tout de suite sur la question de la régionalisation. Et vous avez d'ailleurs posé des questions au maire d'Otter Lake sur cet aspect.

345 Disons pour commencer que la quantité de matières résiduelles à éliminer, si on parle d'environ 6 000 tonnes métriques, cela ne permet pas à la MRC de Pontiac de supporter financièrement à elle seule un lieu de traitement de matières résiduelles, quel qu'il soit.

350 Il est très important de noter, et il faut le souligner trois fois plutôt qu'une, que dès 2009 aucun nouveau site d'enfouissement sanitaire ne sera permis sur le territoire québécois. Les anciens LES ne seront tolérés que s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation et donc s'ils sont transformés en lieu d'enfouissement technique.

355 Dans ce contexte, toutes les MRC de la région de l'Outaouais se sont trouvées devant une situation critique. Nous sommes devant une situation, un fait accompli avec lequel nous devons composer, une obligation légale, et il n'est pas possible pour nous d'extrapoler ou de faire des scénarios en imaginant que cette situation et ces contraintes légales ne se produiront pas à la fin de l'année 2008, au début de l'année 2009. Nous avons l'obligation comme MRC et comme tout citoyen de respecter la loi, et cela nous met dans une situation où nous devons réagir en conformité avec les obligations légales auxquelles le gouvernement nous confronte.

360 En 2006, la Table des préfets de l'Outaouais a mis sur pied un comité ad hoc pour trouver une solution durable et efficace s'appuyant sur un partenariat entre les MRC, incluant la Ville de Gatineau. D'entrée de jeu, il est apparu évident que pour rentabiliser un LET ou tout autre lieu de traitement de matières résiduelles, il fallait compter sur une masse critique se situant entre 40 000 et 50 000 tonnes métriques par année.

370 Quant à elle, LDC-Gestion et services environnementaux, le promoteur du projet de Danford Lake, prétend qu'une masse critique de 10 000 à 15 000 tonnes métriques annuellement suffirait à rentabiliser le projet de LET.

Quoi qu'il en soit, il est clair que la MRC de Pontiac ne peut à elle seule soutenir un LET ou tout autre lieu de traitement de matières résiduelles puisqu'elle ne génère pas suffisamment de volume et n'a pas les moyens financiers pour être capable de le faire. Évidemment, la

375 participation de la Ville de Gatineau permettrait d'accroître la viabilité du LET et les possibilités de
choisir une technologie d'avant-garde pour le traitement des matières résiduelles.

J'ajouterais, je dirais presque en mon nom personnel et je ne parle pas au nom de la MRC
en faisant cet aparté, qu'au cours des derniers mois l'implication de Gatineau a été minimaliste
380 quant à la régionalisation et que ce n'est qu'au cours des dernières semaines qu'il y a eu des
déblocages qui permettent de croire qu'il sera possible de travailler à long terme des solutions
globales pour l'ensemble de l'Outaouais.

Mais je reviens encore à mon commentaire du début, madame Journault, nous sommes
385 devant une situation de fait accompli. Nos sites en tranchée devront être fermés d'ici quelques
mois et nous avons l'obligation légale et morale, je dirais tant administrativement que les élus de la
MRC de Pontiac, de trouver une solution de façon à respecter la loi.

Et cette solution est évidemment une solution à très court terme et cette situation de court
390 terme nous est, je vous le soumetts respectueusement, imposée par les règles qui vont faire en
sorte que les sites en tranchée seront fermés bientôt. C'est une réalité à laquelle on ne peut
échapper.

Relativement au choix du site, la MRC de Pontiac a adopté comme position de départ de
395 ne pas exporter ses déchets hors de son territoire. Il va de soi que cette décision se fonde
principalement sur un argument économique. En effet, les coûts de transport sont un facteur –
important avons-nous dit dans notre mémoire – je vous dirais plus qu'important, fondamental dans
l'établissement d'un budget de gestion de matières résiduelles.

400 Les distances à parcourir vers les lieux d'enfouissement actuellement en exploitation en
dehors de la MRC de Pontiac, en particulier celui de Lachute, selon les informations que nous
avons eues au cours des dernières semaines lorsque ce mémoire a été rédigé, sont nettement
supérieures aux distances à parcourir pour atteindre le site proposé et engendrent des coûts
importants. Outre les coûts engendrés, parcourir des distances de l'ordre de 100 kilomètres et
405 plus, cela engendre également des impacts environnementaux additionnels.

Pour nous, c'est trop loin et trop coûteux. Devant ce constat, le choix d'un site dans la
MRC de Pontiac devenant un site régional de traitement de matières résiduelles est donc devenu
nécessaire.

410 Je ferai également un autre aparté. Il faut réaliser que nous sommes dans une région-
ressource, une région qui sur un plan économique a subi des difficultés importantes au cours des
derniers mois. Vous n'êtes pas sans savoir, madame la commissaire, que dans le domaine de la
foresterie à travers la Province de Québec, et y compris dans le Pontiac où 90 % de

415 l'industrie manufacturière était reliée directement ou indirectement à la foresterie, il y a péril en la demeure.

Je vous soulignerai également pour votre éclairage que, dans le domaine de l'agriculture, le Pontiac est reconnu pour son boeuf. La crise de la vache folle a également heurté de plein front nos agriculteurs. Et quant au tourisme, nous sommes à débiter des infrastructures. Les entrées d'argent ne sont pas encore au rendez-vous, elles ne le seront probablement que dans quelques années seulement.

Conséquemment, vous comprendrez bien facilement, madame la commissaire, que pour les maires, les coûts relativement à la gestion des matières résiduelles sont importants. Il y a, je vous dirais, dans le Pontiac des difficultés économiques et on est très sensibles à ces coûts.

D'ailleurs, relativement aux distances routières à parcourir, nous vous indiquons dans un tableau en page 8, le tableau 2, certaines distances. Et lorsqu'on parle de Rapides-des-Joachims, la distance entre Rapides-des-Joachims, qui est à l'extrémité et qui est enclavé au nord de notre territoire, pour aller à Alleyn-et-Cawood, c'est déjà 182 kilomètres. S'il fallait envisager Lachute, nous en serions à une distance de 349 kilomètres. Je pense que cela est significatif et il n'est pas besoin d'être mathématicien pour comprendre les coûts additionnels qui seraient engendrés.

LDC, le promoteur, a procédé à une recherche à l'échelle de la région de l'Outaouais afin d'identifier un site répondant à une série de critères qui furent ultérieurement identifiés dans son étude d'impact sur le projet d'établissement d'un LET. Il a ainsi identifié la partie au sud-est du territoire de la MRC de Pontiac.

La Municipalité d'Alleyn-et-Cawood, accessible par la route 301 via la route 105 depuis Gatineau, et située à 80 kilomètres de son centre de récupération et de transbordement, répondait à ces critères. Cette municipalité a été la première à accepter l'idée de recevoir un tel LET sur son territoire.

De son côté, la MRC de Pontiac a évalué plusieurs sites pour l'établissement d'un LET sur son territoire et, suite à cette analyse, en est venue à la conclusion que le site proposé par LDC est un emplacement de moindre impact du point de vue de la cohabitation des usages. C'est pourquoi la MRC de Pontiac a adopté un RCI afin de permettre l'implantation d'un seul LET sur son territoire.

Dans le cours de notre analyse, la MRC de Pontiac a toutefois reconnu que le choix d'un site pour l'établissement d'un LET se heurterait inévitablement à une certaine résistance de la population locale et des environs, quel que soit le site choisi. En effet, personne ne veut de LET près de chez soi.

460 Relativement au choix de la technologie, vous n'êtes pas sans savoir, mais pour le bénéfice de ceux qui ne le sauraient pas, un LET est une série de cellules étanches remplies de déchets et recouvertes quotidiennement pour éviter leur éparpillement et l'affluence d'espèces animales opportunistes, tels les goélands.

465 La MRC de Pontiac estime que les risques environnementaux spécifiques à cette technologie sont principalement associés à l'émission de biogaz dans l'atmosphère et, comme on en a fait part tantôt, au rejet des eaux de lixiviation chez nous dans la rivière Picanoc après traitement.

470 Nous nous sommes demandé si d'autres technologies pouvaient être plus avantageuses au plan environnemental tout en demeurant abordable financièrement. Le comité ad hoc de la Table des préfets de l'Outaouais s'est penché sur la question. Après plusieurs rencontres, le comité a procédé à une comparaison des technologies envisageables, à savoir : l'enfouissement technique, l'incinération, la gazéification, la triméthanisation et le tricompostage.

475 D'un point de vue technique, l'enfouissement technique présente l'avantage d'être beaucoup plus simple que les autres technologies à gérer. À son désavantage, la superficie requise pour opérer. D'un point de vue économique, l'enfouissement technique est ce qu'il y a de moins cher. Il s'agit cependant d'un lieu d'élimination pur et simple, voire d'un lieu d'entreposage de déchets n'ayant aucune valeur ajoutée.

480 Quant aux autres technologies envisagées, elles présentent toutes des inconvénients non négligeables : risques de pollution atmosphérique dans le cas de l'incinération.

485 Technologie nouvelle pour le Québec dans le cas de la gazéification, donc non reconnue au moment où on se parle par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, MDDEP, par surcroît probablement non rentable étant donné le faible coût d'achat de l'électricité produite. Cette appréciation se fait sur ce que nous avons comme données, je vous le disais encore, il y a quelques semaines.

490 Coûts d'implantation et d'exploitation élevés dans le cas de la triméthanisation et du tricompostage sans pour autant avoir éliminé tous les déchets.

Pour le bénéfice des membres, nous avons mis en annexe une étude des scénarios de gestion des déchets ultimes de la région administrative de l'Outaouais, rédigée par ce comité ad hoc, qui a été présentée à la Table des préfets de l'Outaouais le 12 mars 2007.

495 Quant à l'aspect gestion publique ou gestion privée, comme nous l'avons déjà dit, il ne fait aucun doute pour la MRC de Pontiac que ses finances ne lui permettent pas de supporter à elle seule un LET. Les risques financiers, techniques et économiques sont beaucoup trop

grands. Quant à partager ce risque en partenariat public-privé, les conflits liés à la gestion du site seront nombreux et inévitables.

500

Les PPP, c'est très intéressant, mais c'est un nouveau domaine et on connaît ça très peu. Et on se trouve à gérer des obligations légales de corporations privées avec des obligations légales de corporations municipales, et l'arrimage ne se fait pas toujours facilement.

505

Je peux vous le dire personnellement parce qu'on est dans un dossier de Broadbent où, même si j'ai une formation d'avocat, on se casse un peu la tête parfois à savoir quelle est la bonne solution. C'est deux cultures, deux façons différentes de gérer les projets et deux structures juridiques d'application différente également.

510

Il suffit de penser à la lourdeur administrative d'une administration publique qui deviendra un irritant pour le secteur privé. Le partage des risques financiers et environnementaux pendant les opérations et, après la fermeture du site, difficilement acceptable par les contribuables, et la recherche de profit dans les opérations, ce qui n'est pas le lot d'un organisme public. Voilà autant de raisons qui nous amènent à militer en faveur d'une gestion privée, accompagnée, et je le souligne, madame la commissaire, accompagnée de garanties suffisantes pour ce qui est des coûts à la tonne, de la protection de l'environnement et de la sécurité des citoyens.

515

Le fait que nous soyons pour ce projet, je vous le soumets respectueusement, ne signifie nullement que nous allons limiter notre surveillance et notre vigilance quant au respect des points que je viens de vous mentionner.

520

En conclusion, la MRC de Pontiac est en faveur du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood.

525

D'ici au 19 janvier 2009, les DET dans la MRC de Pontiac devront être conformes à la nouvelle réglementation ou être fermés. Le seul LES dans la région de l'Outaouais, situé dans la Municipalité de Déléage près de Maniwaki, devra aussi être fermé étant donné que le gestionnaire du site n'a pas l'intention de le transformer en LET. Ce contexte place la MRC de Pontiac et ses 18 municipalités devant une situation critique si elles veulent assurer une saine gestion des matières résiduelles sur leur territoire.

530

Il est urgent de trouver dès maintenant une solution de rechange à cette problématique. Le projet d'établissement d'un LET à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood pourrait être la solution à court terme.

535

La MRC de Pontiac regarde aussi les autres technologies telles l'incinération, la gazéification, la triméthanisation et le tricompostage. Bien qu'elles comportent des avantages au point de vue environnemental, il n'en demeure pas moins que certaines d'entre elles ne sont

pas encore reconnues par le MDDEP ou sont encore trop coûteuses à implanter chez nous.

540

Je vous ferai remarquer à nouveau que nous sommes sur un plan économique, sur 104 MRC, la 94^{ième}. Nous avons une côte à monter. Nous avons des défis et nous n'avons pas les moyens toujours de façon à pouvoir les relever.

545

De plus, il n'existe aucun autre projet réalisable à court terme, donc aucune solution de rechange qui viendrait résoudre notre problématique d'élimination des matières résiduelles lorsque tous les DET devront être fermés.

550

Par ailleurs, la MRC de Pontiac ne peut à elle seule supporter financièrement et techniquement un LET, puisqu'elle n'en a tout simplement pas les moyens. Le Conseil des maires de la MRC de Pontiac a préféré, après mûre réflexion et en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, de ne pas exporter ses déchets et d'identifier un site sur son territoire qui pourrait accueillir un LET. C'est ainsi que la MRC a accepté la présence d'un LET sur son territoire en accord avec la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood.

555

L'établissement d'un LET exige de la MRC de Pontiac une vigilance par rapport aux questions environnementales, comme la contamination des eaux de surface et souterraines, le traitement du lixiviat et la récupération des biogaz, et aussi en ce qui concerne les aspects économiques et sociaux. La MRC de Pontiac, depuis le début, recherche un engagement à long terme de la part du promoteur, un contrôle des coûts à la tonne, des mesures de compensation adéquates.

560

Nous aurons à faire du travail. Nos ressources sont extrêmement limitées tant d'un point de vue matériel, financier, ressources humaines ou compétence. Il est évident qu'il devra y avoir une compensation à la MRC de façon à ce que nous puissions jouer ce rôle de chien de garde.

565

C'est une exigence, je vous le soumets bien respectueusement, que nous devons rencontrer de façon à pouvoir faire notre travail. J'en conviens, le ministère de l'Environnement est là, moult spécialistes, mais je vous dirais que quand on est près du terrain, c'est parfois préférable, et c'est ce qu'on vous soumet.

570

La MRC de Pontiac est aussi consciente de l'augmentation du camionnage et des risques additionnels en matière de sécurité routière qui pourront en découler.

575

Comme la participation de la Ville de Gatineau est encore incertaine, comme je l'ai dit tantôt, Gatineau semble sur un plan politique et administratif démontrer un engouement un peu plus fort au cours des derniers jours et des dernières semaines, qui sait, à s'impliquer sur un

580 plan régional à trouver des solutions, or il est actuellement difficile de savoir quel sera l'achalandage exact sur la route 301 via la route 105 dans la réalité. Quoiqu'il en soit, la MRC de Pontiac tient à ce que l'accroissement du camionnage soit encadré pour assurer la quiétude des résidents et la sécurité des usagers de la route dans cette partie du territoire.

585 Conséquemment, et pour terminer, au-delà de notre appui au projet, nos recommandations sont à l'effet, le tout respectueusement soumis:

– que le comité de vigilance prévu par le REIMR soit formé dans les trois premiers mois suivant le début des opérations;

590 – que la MRC de Pontiac reçoive automatiquement les rapports résultant du programme de suivi environnemental, soit de la part du promoteur ou directement du MDDEP;

595 – troisièmement, que le BAPE recommande au promoteur de suivre de très près l'évolution du camionnage et évalue régulièrement la sécurité routière; que le promoteur procède, s'il y a lieu, en accord avec le MTQ, le ministère des Transports du Québec, et en collaboration avec la MRC de Pontiac à toutes modifications pouvant assurer la quiétude des résidents et la sécurité des usagers de la route dans cette partie du territoire;

600 – quatrièmement et finalement, que le promoteur s'engage à gérer le lieu d'enfouissement tout au long de sa vie utile, qu'il garantisse aux municipalités de la MRC de Pontiac un coût à la tonne métrique valable pour les dix prochaines années et, comme je le mentionnais tantôt, que des mesures financières de compensation soient négociées avec la MRC de Pontiac, le tout respectueusement soumis.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

610 Ma question, à monsieur Cordeau ou à monsieur Duchesne, est plutôt d'ordre technique. Vous allez générer en 2008, selon votre mémoire, environ 17 000 tonnes de matières résiduelles. Et en appliquant les objectifs de récupération selon la politique gouvernementale pour 2008, la quantité de matières résiduelles à éliminer ou à traiter serait de 6 000 tonnes.

615 Je voudrais savoir, est-ce que c'est un objectif réaliste pour vous, ça, de réduire de 11 000 tonnes en 2008 ou combien de tonnes vous pensez être capables de valoriser l'an prochain?

M. ANDRÉ CORDEAU :

620

Je vais vous répondre, monsieur le commissaire, sur des aspects peut-être plus administratifs et laisser peut-être monsieur Duchesne, mon collègue, parler d'aspects peut-être plus techniques s'il le désire.

625

Je vous dirais, premièrement, dans le Pontiac il y a une question d'éducation. Et comme probablement à bien des endroits en milieux ruraux, certains sont plus avancés que d'autres. Je vous soumetts que nous avons à dégager des sommes pour faire de l'éducation et se donner une stratégie appliquée et applicable.

630

Je ne vous donnerai comme seul exemple que le fait que mon aménagiste a mis des dizaines et des dizaines et des dizaines d'heures – et je l'en remercie encore – cependant, Pierre n'est pas un spécialiste qui a étudié de façon spécifique dans le domaine de l'environnement.

635

Nous avons probablement besoin d'une ressource à ce niveau-là et je vous dirais que dans notre budget 2007, nous l'avions envisagé. Cependant, nous n'avons pas pu le réaliser. Fort probablement qu'en 2008, nous aurons à engager une ressource spécialisée dans ce domaine-là de façon à pouvoir appliquer le plan de match, se donner des stratégies d'information, d'éducation de la population, des stratégies qui impliquent l'ensemble des 18 municipalités.

640

Il y a également une stratégie au niveau de la gouvernance avec mes maires. Je suis nouvellement en fonction depuis à peine six mois. Alors, j'ai un travail de conviction que j'ai à faire pour que ce dossier-là soit géré plus régionalement MRC que de façon municipale. Mais je ne suis qu'un fonctionnaire au service de mes maires et ce seront eux qui décideront de la stratégie à prendre.

645

Mais sur un plan politique et administratif, je pense que préalablement sur notre territoire de la MRC de Pontiac, ce sont les deux aspects où on va devoir travailler de façon à atteindre des objectifs, tels ceux qui étaient mentionnés originalement dans notre plan.

650

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Si le site proposé dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood n'était pas autorisé, quelle solution vous avez à partir de 2009?

655

M. ANDRÉ CORDEAU :

Bien, là premièrement on serait en illégalité. Je ne sais pas, je n'ai pas regardé les sanctions que le ministère de l'Environnement pourrait imposer. On n'a pas à ce stade-ci

660 imaginé qu'on pourrait être dans une situation où on serait hors la loi. J'ai une formation d'avocat, la *Rule of law*, la règle de droit, c'est assez important pour moi. Or, il est évident que pour nous, on n'envisageait pas autre chose que de répondre aux exigences légales du gouvernement du Québec.

665 Je vais aller cependant dans un second volet. Hypothétiquement, et tout à fait hypothétiquement, si le site de Danford Lake n'était pas retenu, premièrement sur un plan politique et administratif, nous aurions à faire des représentations à madame Beauchamp, la ministre, de façon à ce que son ministère puisse lever l'épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, premièrement.

670 Nous avons discuté au cours des derniers jours, monsieur Duchesne et moi, de commencer à regarder éventuellement, et tout à fait hypothétiquement encore, des plans B, s'il en est. Mais je reviens encore à la capacité financière. Rien ne me dit, et je suis très sincère quand je vous le dis, au moment où l'on se parle, que la MRC de Pontiac ait sérieusement une capacité de payer qui lui permette de regarder d'autres solutions que le site de Danford Lake à court terme.

675 Vous me direz que sur un plan régional la donne pourrait être changée et que l'implication de Gatineau pourrait éventuellement ou théoriquement changer la situation.

680 Et là, je ne veux pas parler sur un plan politique, je veux parler sur un plan factuel. Le comité qui a été créé pour la Table des préfets s'est rencontré, si je ne me trompe, à sept reprises, et Gatineau a été invitée à chaque fois et s'est présentée qu'à deux reprises.

685 Le passé, j'ose espérer, ne sera pas garant de l'avenir. La volonté politique et administrative ne semble pas avoir été au rendez-vous, sauf au cours des derniers jours et des dernières semaines où une volonté politique a été exprimée eu égard à la Table des préfets et une structure semble vouloir se mettre en place pour que Gatineau soit un partenaire.

690 Cependant, le discours que nous entendons, c'est que Gatineau renouvellerait avec Lachute jusqu'en 2012, si je ne me trompe, ou 2013. Et à la dernière rencontre où j'avais assisté en présence du maire de Gatineau, monsieur Bureau, celui-ci n'envisageait pas de technologie nouvelle avant cet échéancier.

695 Or, je vous dirais, on est confrontés avec les faits que nos partenaires majeurs et que notre grand frère aussi nous impose, n'ayant pas été à la table au cours des derniers mois et ne l'étant que depuis quelques jours ou quelques semaines seulement.

LA PRÉSIDENTE :

700 Toujours par rapport à votre mémoire en page 5, le tableau, lorsqu'on regarde les

matières résiduelles qui sont générées sur votre territoire, pour la collecte, est-ce que vous faites une différence entre ce qui est de secteur municipal et industries, commerces, institutions? Comment ça se fait dans les faits la collecte et l'élimination?

705 **M. ANDRÉ CORDEAU :**

Je ne suis pas en mesure de vous répondre. Je ne sais pas si Pierre est en mesure de le faire, alors je vais le laisser tenter de vous répondre.

710 **M. PIERRE DUCHESNE :**

715 Lors de la première partie de l'audience publique sur le projet, j'avais mentionné que la philosophie du Plan de gestion des matières résiduelles laissait place à l'initiative locale pour ce qui est de l'atteinte des objectifs découlant de la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec.

720 Alors, malheureusement, nous n'avons pas vraiment de données sur ce qui se fait dans chacune des municipalités. Évidemment, nous comptons beaucoup sur elles pour nous fournir ces données-là et malheureusement ce n'est pas le cas. Alors, c'est très difficile pour nous de faire un suivi de la mise en oeuvre du PGMR chez nous puisque même les municipalités ne savent pas la quantité de matières résiduelles qui peuvent être récupérées ou collectées chez elles.

LA PRÉSIDENTE :

725 D'accord. Mais allons-y juste sur un plan de logique et de ce que vous connaissez sur votre territoire.

730 Vous savez fort bien, vous avez très bien démontré lors de l'audience publique votre très grande connaissance de la stratégie du gouvernement du Québec en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, ses objectifs et tout ça. Mais ça implique que justement le gouvernement est bien conscient que les matières organiques, c'est ce qui est le plus problématique pour la santé, pour l'environnement, pour les odeurs, pour toutes les nuisances et il a fixé un 60 % de réduction.

735 Ça implique ou bien il y a une collecte séparée ou bien il y a du compostage individuel à chacun, ce qui n'est pas évident partout. Il y a une réduction possible, oui. Il peut avoir à chaque résidence des gens qui adhèrent à un programme comme ça.

740 Mais pour atteindre le 60 %, il faut presque une collecte séparée ou bien, pour pas que ça aille à l'enfouissement, ou bien une autre approche de traitement, on ne reviendra pas là-

dessus là, mais dans la panoplie qui existe autre que l'enfouissement. Puis on sait aussi que le transport, c'est un coût très important, la collecte, parce que ça implique un autre système, une autre collecte, des coûts importants.

745 Alors, est-ce que vous pensez que c'est possible sur l'immensité de votre territoire qu'il y ait une collecte individuelle, séparée pour le putrescible? Parce que c'est quand même un volume important. Dans ce que vous générez, c'est au-delà de 2 millions sur 5.8, 2.3 millions sur 5.8, et la source de problèmes.

750 **M. PIERRE DUCHESNE :**

755 Les données que vous avez dans le tableau 1 sont en milliers, effectivement. Pour ce qui est des matières putrescibles qui pourraient faire l'objet d'une troisième voie, en milieu rural comme le nôtre, c'est extrêmement difficile d'en implanter une compte tenu de l'immensité des coûts que cela pourrait engendrer.

760 Nous avons discuté de cet aspect-là lors des réunions du comité ad hoc qui a été créé, mis en place par la Table des préfets de l'Outaouais et nous avons convenu que ce n'était pas envisageable de le faire chez nous, que c'était peut-être plus facile de le faire dans un milieu plus densément peuplé, tout simplement à cause des coûts que cela peut engendrer.

765 Alors, nous, on a regardé en particulier au sein du comité ad hoc, et ça rejoint un peu ce que vous voyez dans le tableau et ce que vous avez posé comme question, on a regardé la technologie de tricompostage. Alors, le fait de simplement ramasser tout et de le mettre dans un... il faut dire que je ne suis pas un spécialiste en la matière, mais je comprends grosso modo le principe. On jette tout là-dedans et, finalement, on peut traiter ces matières-là. Mais pour ramasser strictement le compost séparément, ce serait non envisageable parce que ça coûte trop cher, beaucoup trop cher.

770 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

775 **M. PIERRE DUCHESNE :**

780 C'est déjà difficile de faire la collecte des matières recyclables chez nous. C'est déjà coûteux. Très peu de municipalités faisait déjà la collecte des ordures. Alors, demander à implanter une troisième voie, je ne dis pas que c'est impossible puisqu'impossible n'est pas français, mais difficilement envisageable.

LA PRÉSIDENTE :

Remarquez bien que ce n'est pas un reproche là.

785 **M. PIERRE DUCHESNE :**

Non.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est juste pour bien comprendre, pour voir si effectivement on peut s'attendre à atteindre les objectifs dans un milieu comme ici ou si, dans le cas où on opte pour l'enfouissement, bien, on met ça de côté, on met une croix là-dessus le compost, la valorisation de la matière putrescible, parce qu'on ne pensera pas à faire une collecte individuelle.

795

M. PIERRE DUCHESNE :

800

Le constat que nous faisons ici en milieu rural – et ça aussi, ça a fait l'objet de discussion à la table, en fait au comité ad hoc – c'est que les objectifs qui nous sont prescrits au sein de la politique québécoise ne sont pas facilement atteignables dans un si court laps de temps, compte tenu de toutes les infrastructures que nous devons mettre en place. On parle des systèmes de collecte, etc.

805

Donc, je ne pense pas qu'on va atteindre les objectifs. De toute façon, d'ici 2008, on ne sera pas la seule MRC à ne pas le faire, mais il y a des raisons à ça et elles sont plusieurs, notamment les coûts comme j'ai mentionné tantôt. Mais ça, c'en est une parmi plusieurs.

LA PRÉSIDENTE :

810

Avez-vous une idée de combien que ça pourrait prendre de temps, pas en termes de chiffres, mais votre vision de mettre en place justement des approches pour que la population ait de l'information à ce sujet, qu'il y ait des centres de dépôt, par exemple, pour le recyclage ou pour l'équipement? Ça peut prendre plusieurs années? Cinq ans? Deux ans? Dix ans?

815

M. PIERRE DUCHESNE :

820

C'est difficile à calculer ou à déterminer étant donné que d'abord, dans un premier temps, il y a un gros travail de sensibilisation, très gros travail de sensibilisation, autant auprès de la population que parmi nos élus.

Et on le voit, politiquement on est timide à prendre certaines décisions pour avancer. Ce n'est pas un reproche que je dis, c'est un constat. C'est de même dans tous les milieux ruraux ou même ailleurs dans les milieux plus densément peuplés. Mais du moment où les gens

825 deviennent convaincus qu'il faut atteindre ces objectifs-là, qu'on a cette conviction-là, on prend les moyens pour les atteindre.

830 Alors, une fois qu'on a réussi à faire cet exercice de sensibilisation, qu'on a réussi à convaincre et à inciter les gens à entreprendre des actions pour atteindre les objectifs, à ce moment-là ça se fait rapidement. Ça peut se faire en un cours laps de temps; sinon, cinq, dix ans.

M. ANDRÉ CORDEAU :

835 Pour ajouter peut-être à ce que Pierre disait, je vais revenir aussi à la question d'une ressource, ressource temps plein, une formation et des compétences très pointues, et qui puisse travailler à faire en sorte à mettre en place justement des structures et des mesures pour atteindre ces objectifs-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

840 Lors de la première partie de l'audience, le promoteur LDC nous avait mentionné que sans être sa masse critique, son niveau minimum de matières résiduelles qu'il considérait pour établir un lieu d'enfouissement était de 100 000 tonnes par année.

845 Le comité ad hoc pour la gestion des matières résiduelles dans l'Outaouais dont vous faites partie, le rapport dit que cette masse critique de 40 000 à 50 000 tonnes est nécessaire pour établir un site, pour que ce soit viable.

850 Dans votre mémoire, vous nous parlez que LDC prétend qu'une masse critique de 10 à 20 000 tonnes annuellement serait suffisante pour établir un LET, le projet d'un lieu d'enfouissement technique. C'est une information récente ça ou...

M. ANDRÉ CORDEAU :

855 Je vous dirais, c'est ce que je comprends de propos et de stratégie. Sans entrer dans la stratégie de LDC, elle seule la connaît, mais question d'affaires, c'est évident, je pense que c'est un secret de Polichinelle que le fait d'avoir un site à Danford Lake positionnerait cette entreprise-là de façon avantageuse, eu égard à d'autres compétiteurs, de façon à pouvoir obtenir la clientèle – entre guillemets – de Gatineau.

860 Alors, moi, je pense que stratégiquement ils peuvent envisager de le démarrer avec un faible tonnage au début pour des raisons d'approche stratégique, en étant convaincus qu'ils seront en mesure de faire des soumissions inférieures aux compétiteurs et d'aller chercher la clientèle autre que celle de la MRC de Pontiac. Je le dirai de cette façon-là. Mais je ne peux pas présumer de leur stratégie d'affaires.

865

M. DONALD LABRIE, commissaire :

870 Et vous dites que vous recommandez l'autorisation du lieu d'enfouissement technique.
Mais pour votre MRC, son utilisation serait sur une base temporaire dans la recherche d'une
meilleure solution environnementale à moyen et long termes. C'est ça?

M. ANDRÉ CORDEAU :

875 Je paraphraserai mon préfet adjoint qui, hier ou avant-hier dans une réunion du comité,
disait: «On ne peut pas être contre la vertu.» Si jamais il y a d'autres technologies à un prix
abordable ou d'autres solutions à un prix abordable, on n'a peut-être pas beaucoup de
ressources, mais on a assez de curiosité intellectuelle pour regarder et trouver les meilleures
solutions.

880

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je n'ai pas d'autres questions.

885 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre témoignage.

M. ANDRÉ CORDEAU :

890

Merci beaucoup à vous, madame la commissaire en chef, et à toute votre équipe.

LA PRÉSIDENTE :

895

Merci.

Nous invitons maintenant le porte-parole de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract,
monsieur le maire.

900 **M. RICHARD ROMAIN :**

Madame la présidente, monsieur le commissaire, les analystes, chers collègues de la
MRC, on a déposé un mémoire, la Municipalité de Mansfield, et puis on a fait en sorte une
résolution que je vais lire.

905

Considérant que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract :

1) possède un dépôt en tranchée opéré conjointement avec la Municipalité de Fort-

910 Coulonge qui devra bientôt fermer en raison de l'atteinte finale de sa vie utile et de l'obligation de le
fermer en vertu des nouvelles exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des
matières résiduelles au Québec, le 19 janvier 2006:

2) devra en conséquence disposer autrement ses matières résiduelles et se conformer aux
normes de fermeture de notre DET et d'un suivi environnemental édicté par ce règlement;

915 3) devra également adopter d'ici 2008 de nouvelles mesures de gestion des matières
résiduelles qui possèdent un potentiel de mise en valeur, conformément au PGMR de la MRC de
Pontiac qui fut adopté le 23 mai 2006 et au Plan québécois de gestion des matières résiduelles
1998-2008;

920 4) a appuyé la résolution de la MRC de Pontiac, le 22 novembre 2006, pour adopter le
Règlement de contrôle intérimaire décrétant que la zone proposée par la Municipalité d'Alley-et-
Cawood pour l'implantation d'un futur lieu d'enfouissement technique sur son territoire est
adéquate et d'intérêt régional;

925 5) a consulté l'étude d'impact sur l'environnement déposée par la firme LDC-Gestion et
services environnementaux, jugée recevable par la ministre du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs du Québec;

930 6) a assisté à la première étape des audiences publiques qui ont été tenues par le BAPE
entre le 15 et le 18 mai 2007 et dont moi-même a posé une question relative au fait que LDC a
effectivement prévu de construire et exploiter un futur centre de transbordement des matières
recyclables et d'autres infrastructures de récupération, de compostage et de valorisation connexes
à son futur site d'enfouissement;

935 7) a pris connaissance des craintes et appréhensions de la population locale et régionale
concernant notamment le transport des matières résiduelles sur la route provinciale 105 et 301;

940 8) est au courant que LDC est disposée à compenser financièrement la MRC du Pontiac à
titre d'une redevance d'un montant à être négocié pour chaque tonne de déchets qui seront reçues
au futur site de Danford Lake;

945 9) est solidaire dans toutes les autres municipalités de la MRC du Pontiac qui sont aux
prises avec la même situation problématique et urgente que la nôtre en regard de la gestion
efficace, économique et environnementale de nos matières résiduelles;

950 10) ne peut ainsi se permettre de rester sur le statut quo plusieurs années sous le prétexte
qu'il faut consulter encore notre population, que ce soit par d'autres audiences ou par référendum.
Ces étapes ont déjà été effectuées par la MRC du Pontiac dans le cadre de l'adoption de son
PGMR le 28 et le 29 mai 2003, par le dépôt d'un mémoire aux consultations du

PGMR de la Ville de Gatineau et présentement lors des audiences du BAPE qui constituent la meilleure tribune pour donner la parole à la participation citoyenne;

955 11) ne peut pas non plus finalement se permettre de transporter nos déchets vers des sites d'enfouissement éloignés comme Lachute ou Sainte-Sophie, qui sont situés dans d'autres régions que l'Outaouais, compte tenu de la capacité de payer de nos contribuables et encore moins de préconiser d'autres options d'élimination, de valorisation qui sont encore de nouvelles technologies trop dispendieuses qui doivent être implantées près des centres de production; dans ce cas-ci, la Ville de Gatineau.

960 En conséquence, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la présente résolution en date du 6 juin 2007 :

965 - qui demande au Bureau d'audiences publiques de recommander positivement au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs l'établissement de ce lieu d'enfouissement technique à Danford Lake, conformément à ces nouvelles exigences réglementaires à l'étude d'impact du promoteur LDC et en fonction des bonifications de la commission suite aux audiences;

970 - qui demande au Bureau d'audiences publiques de s'assurer que le comité de vigilance sera mis sur pied pour faire la surveillance et le contrôle de l'application des normes, transmettra à notre municipalité une copie des procès-verbaux et des résultats du rapport annuel de leur suivi environnemental;

975 - qui demande au ministre des Transports du Québec de bien entretenir les routes 105 et 301 en investissant de façon prioritaire toutes les sommes requises chaque année pour minimiser les impacts du trafic routier;

980 - qui demande à la Direction régionale du MDDEP de bien s'assurer de contrôler les arrivages des matières résiduelles en provenance d'autres régions conformément au certificat d'autorisation de l'exploitant du futur LET;

985 - qui sollicite la Ville de Gatineau, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et celle des Collines-de-l'Outaouais de demeurer solidaires des intérêts régionaux de l'Outaouais en arrêtant l'exportation de leurs déchets vers la région de Basses-Laurentides, ce qui nous permettra à tous de valoriser et de disposer de nos matières résiduelles à un prix beaucoup plus économique qui correspondra à la capacité de payer de tous les citoyens de la région de l'Outaouais, conformément à la Politique québécoise de gestion 1998-2008 qui recommande la prise en charge sur notre propre territoire de notre matière résiduelle.

990 En quoi de quoi, ce mémoire sera déposé et lu par moi-même à la deuxième étape des audiences publiques.

Merci, madame la présidente.

995

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1000

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur le maire, quelle est la population de votre municipalité?

1005

M. RICHARD ROMAIN :

Nous sommes 2 099 de population. Mais la municipalité voisine sont 1 700 de population. On fonctionne avec un site pour les deux municipalités à l'heure actuelle, mais qui va fermer sous peu.

1010

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, la collecte se fait de porte-à-porte dans les deux municipalités.

1015

M. RICHARD ROMAIN :

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1020

Et est-ce qu'il se fait des efforts de collecte sélective?

M. RICHARD ROMAIN :

1025

Oui. En fait, on a des bacs de recyclage. Les gens font le recyclage et ils vont porter ça à des bacs, et c'est une compagnie à Gatineau qui vient vider les bacs. On a commencé ça pratiquement six ans passés, puis il y a une augmentation. Les gens sont plus sensibles à recycler. Par contre, comme le directeur général a dit tantôt, il faudrait dépenser des sommes d'argent pour l'éducation et favoriser le recyclage plus accru sur notre territoire.

1030

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et ces bacs-là sont à quel endroit?

1035

M. RICHARD ROMAIN :

Il y en a au site d'enfouissement comme tel. Il y en a d'autres qui sont installés à des

places stratégiques dans la municipalité où est-ce qu'il y a beaucoup de fréquentation.

1040 Puis si je peux dire aussi de ma part, mon opinion personnelle, c'est qu'un site
d'enfouissement technique comme il est proposé, c'est quelque chose, je pense moi-même, que
nous pourrions peut-être aborder la capacité de payer. Comme vous avez entendu, nous avons
deux usines qui ont fermé dans notre municipalité et puis la capacité de payer des gens, des
citoyens commence à être pas mal aux limites.

1045 Et puis je voudrais aussi dire que notre site va fermer bientôt. Puis la contamination, il n'y
a pas aucun... ce n'est pas suivi. Puis avec le BAPE et l'Environnement, bien, jamais je croirai
qu'ils vont laisser un site tel... une proposition qui est offerte par LDC ou peu importe. Oui, il y a
peut-être d'autres technologies, mais est-ce qu'on va être capables de se le payer? Ça, c'est nos
inquiétudes au niveau municipal. Puis je pense qu'au niveau régional, à court terme, il faudrait
1050 prioriser quelque chose qui est abordable et réalisable aussi.

Puis comme j'ai posé la question au Lac Sainte-Marie au promoteur de LDC que si bel et
bien le projet allait de l'avant, si la ministre donnait l'accord, s'il y avait une possibilité d'être ouvert
pour l'été 2008 et puis il m'avait souligné que oui. Alors, nous, c'est ce que nous recherchons. Et
1055 puis comme administrateurs politiques, on essaie à maintenir le niveau de taxes à un niveau
raisonnable et abordable pour les citoyens.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1060 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1065 Merci monsieur le maire pour votre témoignage.

Nous appelons maintenant monsieur Ken Molyneaux.

M. KEN MOLYNEAUX :

1070 (TRADUCTION) Bonjour! Mon nom est Ken Molyneaux.

LA PRÉSIDENTE :

1075 Avant de commencer, je vous demanderais de parler lentement. C'est-à-dire, vous
pouvez garder votre débit pour lire, mais prenez des pauses entre les phrases pour donner une
chance aux traducteurs. Merci.

M. KEN MOLYNEAUX :

1080 (TRADUCTION) Je m'appelle Ken Molyneaux. Je suis né et élevé à Danford Lake. Et maintenant, j'habite à Kazabazua et je possède des propriétés à moins de 1 kilomètre de Danford Lake. Et ceci est mon opinion au sujet du site d'enfouissement proposé que monsieur Rouleau veut mettre à Danford Lake.

1085 Tout d'abord, la chose n'aurait jamais dû aller aussi loin parce que tout le monde a ignoré les résidants de Danford Lake, y compris le maire qui les a ignorés et les conseillers et la MRC. Les résidants ont dit à tout le monde qu'ils ne voulaient pas que ce projet aille de l'avant et ont même offert de payer les coûts d'un référendum.

1090 Et à chaque réunion tenue sur cette question, la majorité des gens qui ont assisté ont dit à tout le monde à plusieurs reprises qu'ils ne voulaient pas que ce projet voie le jour, et lorsque tout est devenu un peu trop chaud pour le maire de Danford Lake, il a tout balayé vers la MRC. Ne devrait-il pas y avoir également enquête de faite à ce sujet? Les gens perdent leur confiance en ce qui concerne la MRC et le gouvernement à cause de ceci.

1095 Monsieur Rouleau vous a dit et d'autres qu'il n'y a pas de résidences dans un rayon de 2 kilomètres de ce projet et vous savez que cela n'est pas vrai. Aussi, ce qui est très important, il y a deux fermes juste à côté du site proposé, du projet. Et j'ai dit ceci à Mont Sainte-Marie également.

1100 Alors, quel autre fait est-ce qu'ils tentent d'occulter pour vous et pour les autres? Quelqu'un m'a fait remarquer hier soir et a dit que sur le site Web du BAPE, on dit qu'il n'y a pas de maison dans un rayon de 200 kilomètres de ce projet. J'espère que vous avez remédié à ce grand mensonge.

1105 Nous savons et vous savez qu'il y aura une augmentation du nombre de rats qui suivent les cours d'eau, qui remontent les cours d'eau et qui sont porteurs de maladies. Il y aura plus de goélands qui sont également une nuisance et qui polluent les lacs et les cours d'eau de la région.

1110 Il y aura également du bruit, de la pollution de l'air, du sol et de l'eau à cause des machines qui travailleront à ce site et la pollution du lixiviat qui ira dans la rivière qui, ensuite, se verse dans la Gatineau et dans bien d'autres cours d'eau avoisinants.

1115 Il y aura une augmentation de la circulation des camions lourds qui va causer plus de dommages à nos routes qui sont pourtant déjà en état pitoyable, 148, 301 et 105.

On vous a aussi dit, il y a une couple de réunions, que les résidants de Kazabazua avaient changé beaucoup de fenêtres à cause des vibrations causées par les camions lourds qui

1120 avaient déjà passé à travers le village de Kazabazua. Et moi-même, j'avais à faire repaver et
justement rajuster les murs de fondation, de soubassement, parce que je suis près du chemin à
Kazabazua.

1125 J'espère que quelqu'un est prêt à payer pour les dommages qui seront causés par ces
gros camions qui devront traverser plusieurs villages, où les maisons se trouvent aussi
rapprochées de la route, pour atteindre ce mégadépotoir. Ne devrait-il pas y avoir une enquête au
sujet des gens dont le domicile se trouve aussi près que le mien de la grand-route pour déterminer
combien de gens tremblent dans leur maison à cause des gros camions qui endommagent leur
maison.

1130 Et l'augmentation du nombre de grands camions va augmenter le nombre d'accidents de
la route. Nous savons que c'est vrai. Moi-même, j'ai été dans un accident qui était dû aux
conditions du chemin sur la 105. Il y avait quatre ou cinq accidents la même fin de semaine et au
même endroit où a eu lieu mon accident sur la 105. Et une personne est morte devant mes yeux
lorsqu'il a été lancé de son véhicule et est tombé sur la route devant mon véhicule, et mon auto
1135 avait pris feu et j'étais pris dans l'auto.

Et deux ans avant mon accident, mes deux fils ont été impliqués dans un accident sur la
route 105. L'auto a été coupée en deux par un camion de 2 000 tonnes et un des fils a été tué
immédiatement. Il avait 13 ans. Il est mort immédiatement. Heureusement que ce n'était pas un
1140 camion de vidanges qui les a frappés parce que, sinon, j'aurais perdu mes deux fils. Et ce n'est
qu'une petite partie de cette histoire. J'espère que vous ou que personne d'autre n'aura à vivre
une telle expérience pour se réveiller et voir la vérité.

1145 Et après les deux accidents, ils ont réparé ces deux parties de la grand-route
prétendument.

Et ils semblaient dire que quelqu'un qui n'habite pas à moins de 2 kilomètres de ce site ne
devrait pas avoir mot à dire au sujet de ce grand mégaprojet.

1150 Eh bien, tout d'abord, les camions doivent voyager plus de 2 kilomètres pour atteindre ce
site. Et les goélands, les mouettes volent, se déplacent plus de 2 kilomètres. Les rats le font
aussi et ils portent des maladies à plus de 2 kilomètres du site.

1155 Est-ce que la Picanoc a un cours d'eau qui est de plus de 2 kilomètres? Oui, bien
entendu. Est-ce que les cerfs, les orignaux, les perdrix, les ours, les outardes et les autres
faunes se déplacent plus de 2 kilomètres? Oui, bien entendu. Les animaux que nous chassons
et que nous mangeons, est-ce qu'ils vont boire ou manger de la pollution de ce projet et devenir
malades? Oui. Je dirais que oui. Alors, nous sommes tous touchés par ce mégaprojet et nous
avons autant de droit à exprimer notre opinion que toute autre personne.

1160

1165 J'aimerais également ajouter que je suis autochtone et fier de l'être selon la Loi constitutionnelle du Canada de 1982 et selon la constitution autochtone. Je sais ceci, que si vous coupez tous les arbres et si vous polluez les eaux de la Terre Mère et si vous empoisonnez la Terre, vous empoisonnez tout le monde et vous portez atteinte à leur qualité de vie, et nous ne devons pas permettre ceci. Et si je dois me battre pour protéger notre beau pays, je le ferai pour empêcher qu'on empoisonne notre pays. On ne peut pas justement déterminer le prix d'une vie humaine.

1170 **Mme LORRAINE MOLYNEAUX :**

(TRADUCTION) Ce que je voudrais ajouter, madame...

LA PRÉSIDENTE :

1175 Voulez-vous vous présenter?

Mme LORRAINE MOLYNEAUX :

1180 (TRADUCTION) Lorraine Molyneaux. Ce que j'aimerais ajouter, c'est au sujet des matières dangereuses.

1185 J'étais consultante qui travaillait sur un projet pilote pour Environnement Canada et le projet auquel je travaillais, c'est le système TRACK. Le système TRACK était conçu pour justement tenir compte avec les connaissances de camions du transport des matières dangereuses. Mais il n'y a pas de système de connaissance.

1190 Le directeur de Santé Canada a parlé à la Chambre des communes de ce système de surveillance, mais je suis ici pour vous dire que le système TRACK ne fonctionne pas. Et donc, le système TRACK ne fonctionne pas, et donc, vous ne pouvez pas tenir compte du déplacement des matières dangereuses. Donc, les sites d'enfouissement technique sont des cibles naturelles pour le dépôt illégal des matières dangereuses. Et croyez-moi, on va y déposer illégalement des matières dangereuses.

1195 Et aussi, beaucoup de décisions sont fondées sur une valeur monétaire, «on peut le payer ou non», et ça revient toujours aux dollars, à la valeur monétaire. Mais quelle valeur a une vie humaine?

1200 Je comprends que Danford Lake est une petite communauté. Au cours des années, surtout ayant travaillé au gouvernement, je comprends que le petit nombre de gens est toujours sacrifié au profit du grand nombre. Et beaucoup de gens... Mais ceux qui veulent que ce site existe, on leur a fait croire faussement qu'ils sont une communauté pauvre. Ils sont peut-être

pauvres sur le plan monétaire, mais on ne peut pas estimer la valeur d'une vie ou de la santé. Et essentiellement, est-ce que vous préféreriez être une pauvre personne en santé qui est en vie ou une personne riche qui est morte?

1205

Et pour en revenir à la valeur monétaire, plusieurs pourraient plaider qu'il y a des alternatives plus propres et plus sécuritaires qui sont trop dispendieuses, et j'entends dire les gens que: «Oui, nous savons que c'est supérieur, mais nous ne pouvons pas nous payer ceci.» Alors, j'ai des nouvelles intéressantes pour vous, messieurs et mesdames.

1210

J'ai un avis du gouvernement fédéral qui dit que le budget du nouveau gouvernement du Canada du 20 mars 2007, c'est un communiqué de presse, qui dit que 9 G\$ a été alloué pour trouver des alternatives, justement le genre d'alternatives dont vous parlez. Et à Radio-Canada, ils ont dit exactement que plasma gazéification, qu'il y avait 4,7 G\$ et un autre 4,5 G\$ subséquemment, dans l'année subséquente.

1215

Et pour ceux d'entre vous qui avez entendu cette annonce, vous savez que ces fonds peuvent être utilisés justement pour se payer les alternatives que vous prétendez qu'on ne peut pas se payer. Bien, vous n'avez maintenant qu'à demander cet argent et les fonds vous seront disponibles. Espérons que cela va mettre fin une fois pour toutes à cet argument qu'on ne peut pas se payer les meilleures alternatives.

1220

LA PRÉSIDENTE :

1225

Merci. Premièrement, j'aimerais vous dire que nous allons vérifier s'il y a une erreur dans le site du BAPE concernant le 200 kilomètres. S'il y a un chiffre en quelque part qui est faux, j'aimerais que vous l'indiquiez aux analystes et on va le faire corriger.

1230

Et deuxièmement, on a reçu aujourd'hui une carte, parce que c'est suite à une question qu'on avait posée: «Est-ce qu'il y a des résidences à moins de 2 kilomètres?» Si cette question a été posée, ce n'est pas parce que les autres n'ont pas le droit au chapitre de discussion, mais c'était plutôt pour connaître exactement les personnes qui pouvaient être le plus directement concernées par la présence du lieu d'élimination. Et effectivement, il y a une résidence qui est située dans le rayon de 2 kilomètres.

1235

Alors, nous avons la carte. Il y en a peut-être deux. Mais en tout cas, vous pourrez vérifier sur la carte si l'information que vous possédez est conforme à ce qu'on a reçu comme information aujourd'hui.

1240

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Excusez. La carte est disponible sur le mur en arrière, à votre gauche.

LA PRÉSIDENTE :

1245

Vous pourrez aller voir à la pause. Maintenant, j'aimerais savoir, si c'était un lieu d'enfouissement technique de beaucoup plus petit volume, est-ce que vous trouveriez que ce serait davantage acceptable ou vous bannissez tout lieu d'enfouissement technique?

1250

M. KEN MOLYNEAUX :

1255

(TRADUCTION) Je ne pense pas que nous devrions avoir un site d'enfouissement, parce qu'il y a de la lixiviation et, à ce moment-là, ça peut endommager l'environnement, ça va dans l'eau. Il y a d'autres alternatives, d'autres que les gens ont mentionnées. Pourquoi ne pas considérer ces autres alternatives?

Il y a de la gazéification, plasma gazéification, du compostage, du tricompostage. Alors, les gens ne pensent qu'à l'argent. Je ne comprends pas.

1260

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1265

Quel que soit le procédé, et même la vitrification qui produit un déchet résiduel minime, mais si on prend les autres moyens, l'incinération, la méthanisation ou le tricompostage, il reste toujours un volume de matières résiduelles qu'il faudra disposer. Et pour le moment, la meilleure façon qui se présente, c'est le lieu d'enfouissement technique. Mais évidemment, c'est des volumes réduits, ce sont des produits stabilisés qui ne dégagent pas d'odeur, ils ont été traités, ils sont passés dans des bioréacteurs ou bien dans un incinérateur.

1270

Mais il faudra toujours des lieux d'enfouissement technique, mais pour des résidus d'une autre nature que ce qu'on a, ce qu'on prévoit actuellement dans le milieu d'enfouissement technique, de la matière stabilisée. Mais il en faudra, je pense, pour encore un certain temps des lieux d'enfouissement technique. Ce sera des volumes réduits mais ce sera nécessaire encore pour un bout de temps.

1275

M. KEN MOLYNEAUX :

(TRADUCTION) Si on regarde les autres pays, pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose qu'eux? Parce qu'ils ont des meilleures façons de le faire.

1280

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Les déchets ultimes, quel que soit le pays, ils ont les mêmes problèmes que nous.

Mme LORRAINE MOLYNEAUX :

1285

C'est peut-être pour ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1290 Oui. Mais quel est le pourcentage de ces matières résiduelles là, pour le moment, je ne
peux pas vous le dire. Ça va? Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1295 Merci, madame. Merci, monsieur.

Nous invitons maintenant la porte-parole de Yes Committee, madame Priscilla Kublek
Latimer.

1300 **Mme PRISCILLA KUBLEK LATIMER :**

(TRADUCTION) Bonsoir, madame la présidente et monsieur le commissaire. Je suis
Priscilla Kublek Latimer. Je suis une résidante permanente d'Alleyn-et-Cawood.

1305 Je parle ici aujourd'hui au nom du comité des «oui». Et Wayne Miljour est le président de
ce groupe. À cause de son travail dans la ville et des longues heures qu'il doit travailler, il est
incapable d'être ici ce soir. Je parle aussi pour des gens dont l'opinion est d'accepter ce projet à
Alleyn-et-Cawood. Ces personnes ont donné des lettres, formulaires et aussi des signatures et
des listes que je vous ai envoyées avec ce mémoire.

1310 Premièrement, les lettres du comité du «yes» représentant au total 96 résidants
permanents.

1315 Deuxièmement, une liste de signatures incluant 92 résidants à temps plein et 19 de ces
gens-là ne sont pas répétées sur la première liste. Donc, 96 plus 19 nous donne 115.

Des lettres de résidants saisonniers, donc 11.

1320 Numéro 4, des lettres individuelles des résidants à temps plein.

Et numéro 5, des lettres de personnes qui habitent ici à temps plein ou qui sont très
proches de cette collectivité.

1325 Et le numéro 6, des lettres de notre Municipalité d'Alleyn-et-Cawood qui nous informe du
projet proposé et des rencontres ou des audiences publiques.

Et numéro 7, courriel du ministère de la Santé qui a annulé leur interlocuteur pour notre
rencontre publique EMC qui avait déjà été annoncée.

1330 Et numéro 8, une lettre du 5 avril 2006 du Comité de gestion environnementale, qui était affichée dans le hall sur notre babillard communautaire, qui disait que nous n'aurions plus de rencontre ou que nous ferions des recherches sur ce sujet.

1335 J'aimerais aussi parler d'autres opinions en ce qui concerne les gens qui font partie de ce comité du «yes». Ils travaillent tranquillement et de façon diligente et ils respectent le droit de chaque personne à leur opinion personnelle. Ils ont eu des sessions d'information. Ils sont allés à des rencontres. Ils ont utilisé des ressources pour obtenir des renseignements sur ce projet.

1340 Ils ne sont pas sortis à l'extérieur de la communauté pour obtenir de l'appui. Ils n'ont pas eu des campagnes de fonds pour les assister. Ils étaient prêts à offrir de l'information sur le projet sur demande. Ils ont consulté l'étude d'impact sur l'environnement à partir des transcriptions des audiences publiques dans la phase 1.

1345 Ils se sont aussi familiarisés avec la loi du Québec sur les sites de la sorte. Ils ont reçu le plein appui des représentants municipaux et du promoteur. Ils considèrent que les représentants municipaux ont fait le mieux qu'ils pouvaient vu les circonstances auxquelles ils étaient confrontés.

1350 Ils ont approchés deux ministères du gouvernement du Québec pour parler à une réunion publique que nous avons organisée pour donner de l'information au public regardant les questions de l'environnement, de la santé. Dans les deux cas, on nous a avisés que nous devrions attendre que le BAPE vienne pour répondre à nos questions. Donc, ils croient que toutes les personnes ont été traitées de façon équitable, quand on nous a dit au niveau municipal que nous devions attendre le BAPE pour obtenir des réponses.

1355 Ils ont confiance en notre communauté pour qu'ils puissent travailler ensemble dans l'avenir comme elle l'a fait par le passé et être activement impliquée pour aider et superviser ce projet qui, selon eux, devrait être approuvé. Oui, ils ont confiance en vous et en le gouvernement du Québec pour qu'il respecte nos opinions et pour encourager à tout prix l'implication des membres de notre communauté.

1360 On apprécierait que le BAPE considère les choses suivantes. On n'est pas ceux qui ne veulent rien dans leur cour. On est au courant que les déchets de l'Outaouais doivent rester dans l'Outaouais et que le site proposé est un des sites rares qui respecte tous les critères de sélection du MDDEP.

1365 On accepte que la Ville de Gatineau et d'autres MRC vont apporter leurs déchets ici. Parce qu'avec le 4 \$ par tonne, ça va permettre plusieurs projets de communautés et des projets des municipalités, et ces projets ne pourraient pas se réaliser sans ces fonds. Nous ne croyons pas qu'on a vendu nos âmes au promoteur. Au contraire, nous croyons que nous sommes des

1370 avant-gardistes qui se préoccupent des générations futures et qu'on prend l'occasion rare que
notre municipalité ne verra pas de si tôt ou à nouveau.

On n'est pas d'accord avec cette campagne de désinformation en ce qui concerne l'impact
sur l'environnement. Ce n'est pas vrai que les camions de déchets vont être un problème de bruit.
1375 Personne ne se plaint, les camions transportent le bois.

La même chose pour les goélands et la contamination de la rivière Picanoc, la réduction
de la propriété des propriétaires et tout ça, c'est exagéré, comme s'il n'y avait pas de mesures qui
avaient été prises pour vraiment réduire ces impacts.

1380 Et on ne peut pas se permettre un autre 100 \$ à 150 \$ sur nos taxes foncières. Parce
qu'une telle augmentation ne semble pas être très élevée pour des gens qui viennent ici dans la
période estivale ou ailleurs, mais cependant bien des résidents en permanence ici ont un revenu
qui est fixe, ils ne peuvent pas se permettre plus.

1385 Et de plus, nous vous encourageons à prendre le temps pour comprendre la signification
de l'étendue de ce mémoire. Tous ceux qui ont signé les lettres en faveur ne feront pas de
présentation de mémoire, contrairement à ceux qui ne sont pas en faveur. Ils doivent respecter
nos points de vue comme on respecte le leur.

1390 Vu qu'il y a une grande quantité de mémoires que nous avons envoyés au BAPE, le nôtre
est unique et démontre notre solidarité. Nous ne croyons pas que c'est la quantité de mémoires
pour ou contre qui est essentiel, mais plutôt la force et la pertinence de la justification du projet
que nous sommes convaincus que le BAPE reconnaîtra. Merci.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame, vous avez entendu, vous êtes venue à certaines séances, vous savez que les
gens sont préoccupés. Alors, vous avez entendu en audience publique le fait que les gens sont
1400 inquiets pour leur santé en ce qui concerne le lixiviat et les émissions de biogaz, et chacun a dit:
«Bon, il faudrait réduire les risques à la population.»

Alors, est-ce que vous avez l'impression que les séances publiques vont faire en sorte
que les gens vont être plus sensibles à la protection de l'environnement et vont davantage adhérer
1405 aux objectifs de réduction, d'élimination des matières recyclables, des matières qui sont
compostables? Est-ce que les gens vont avoir utilisé l'audience publique pour davantage réduire
leur volume de déchets et faire du compost pour éviter que ce soit envoyé dans les dépôts en
tranchée actuellement?

1410 **Mme PRISCILLA KUBLEK LATIMER :**

(TRADUCTION) Je pense qu'à ces rencontres, les gens écoutent, ils vont porter

1415 attention, ils vont réaliser combien c'est important de faire du compostage et de recycler. Mais la partie de compostage devra être vraiment gérée, expliquée aux gens, que les gens soient vraiment encouragés à le faire, parce que ça fait partie et c'est la plus grosse partie du problème.

1420 Mais je pense que des fois, qu'importe ce que nous faisons pour réduire, les gens reviennent à leurs anciennes habitudes. Ils ne veulent pas faire d'autre chose. Ils ne veulent pas avoir un effort à faire. Donc, dans les petites communautés, peut-être que nous devrions prendre une nouvelle mesure, avoir un prix à payer. S'ils ne le font pas, ils auraient peut-être des frais à payer. Elles seraient peut-être plus encouragées à le faire à ce moment-là. C'est ce que je pense.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1425 Vous faites partie du comité du «oui», mais est-ce qu'il y a des préoccupations quand même que vous avez qui ressortent auprès de vos membres? Est-ce qu'ils ont certaines inquiétudes face à l'avenir d'un lieu d'enfouissement technique de cette nature?

Mme PRISCILLA KUBLEK LATIMER :

1430 (TRADUCTION) Parmi les membres que nous avons dans notre groupe, nous avons pris beaucoup de temps pour faire des recherches pour rechercher aussi dans d'autres domaines, regarder les informations qui viennent dans d'autres villes du pays, et je pense qu'ils se sentent confortables et qu'ils sentent aussi que nous devons vraiment garder un oeil là-dessus. Nous
1435 devons le surveiller de très près, et qu'on puisse approcher le gouvernement s'il y a un problème et qu'on ait un comité de surveillance aussi. Oui, je pense qu'ils sont confortables.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1440 Mais quel est l'intérêt pour vous comme résidante de la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood, quels sont les intérêts pour les gens de votre municipalité pour avoir ce lieu d'enfouissement sur votre territoire?

Mme PRISCILLA KUBLEK LATIMER :

1445 (TRADUCTION) Je penserais que l'intérêt principal serait que ça va créer des emplois. Ça semble peut-être un petit nombre parce qu'on est une petite municipalité, mais à cause de la grande surface de terre que nous avons, parce qu'on a des terrains de la Couronne, donc 6
1450 emplois ne semblent pas beaucoup pour bien des gens, mais pour certaines d'entre nous, c'est beaucoup. Et en regardant ça, d'autres emplois vont être générés à la suite des emplois qui

vont être mis en place au départ. Il y a des gens qui pourraient s'occuper, par exemple, du compostage. Il y a différentes idées qui pourraient ressortir, qui vont générer des emplois.

1455 Et l'autre chose, c'est que les jeunes partent, ils s'en vont ailleurs depuis les dix, quinze dernières années, et les résidants qui sont à l'âge justement de la retraite, on voit les choses mourir et on n'a plus de jeunes pour prendre la relève comme nous l'étions, nos parents, grands-parents. Et dans notre groupe, on se demande qu'est-ce qu'on va faire. Est-ce qu'on va aller s'enterrer sous un rocher et oublier de vivre? Alors, on pense que ça va donner une nouvelle signification à notre vie dans la communauté.

1460

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ce qu'on vous a dit jusqu'à maintenant, ce que vous avez compris, ce projet créerait combien d'emplois au total?

1465

Mme PRISCILLA KUBLEK LATIMER :

1470 (TRADUCTION) On a lu différentes estimations. Ça va dépendre de la dimension. Peut-être jusqu'à 15 emplois locaux. Et certains de ces emplois seront des professionnels qui viennent de l'extérieur peut-être.

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît!

1475

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Continuez, madame.

1480

Mme PRISCILLA KUBLEK LATIMER :

1485 (TRADUCTION) C'est difficile. J'ai été à toutes ces audiences. Mais chaque fois que nous parlons n'importe où, quand nous allons en public, quand ils viennent à nos rencontres du conseil, nous sommes vraiment fatigués. On veut que le gouvernement finisse ces audiences et qu'il fasse un rapport et qu'il nous le présente. On veut qu'il l'approuve, c'est ce que nous recommandons.

1490

Mais il y a des gens qui ne veulent pas entendre. Ils ne respectent pas l'opinion des autres. C'est comme ça que ça a été dans notre communauté tout le long.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1495 Nous avons remarqué également, madame, que quand les gens étaient défavorables au projet, personne qui était favorable au projet est venu les huer dans la salle. Donc, soyez certaine que c'est une situation qu'on n'approuve pas du tout.

Mme PRISCILLA KUBLEK LATIMER :

1500 (TRADUCTION) J'espère aussi que ce soir, il n'y a pas eu d'applaudissement. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Odette Joly, est-elle dans la salle?

1505 **Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :**

Bonsoir. Je suis Odette Châteauvert-Joly.

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

1510 Maintenant, en anglais, j'aimerais parler du budget.

(TRADUCTION) Notre opinion est très importante à considérer. Nous savons que le projet va concerner beaucoup de gens autour de notre petite municipalité et toutes les municipalités de la MRC de Pontiac. Et à cet égard, il est important qu'ils puissent se payer le projet qui conviendra à tous. Il serait bien d'avoir un gros projet plus dispendieux, mais les gens ne peuvent se le payer. Alors que faire?

1520 Nous savons que notre municipalité a une grande étendue terrestre. En effet, la superficie totale des terres municipales à Allevyn-et-Cawood est de 307 124 954 mètres carrés et les terrains de la Couronne c'est 169 274 450 mètres carrés. Alors, l'étendue terrestre de notre base de taxes est de 137 850 504 mètres carrés.

1525 En décembre 2003, nous avons reçu les premiers chèques pour les terres de la Couronne pour nous compenser pour ce vaste territoire qui n'est pas couvert par notre base de taxes.

1530 L'environnement. Ce projet nous a été présenté et, si j'ai bien compris, ils ont fait tous les efforts nécessaires pour respecter l'environnement. Ils ont mené toutes les analyses. Et même un membre de la Direction de la santé publique de l'Outaouais a dit que c'était un site idéal. Nous croyons que nous devons aller de l'avant avec ce projet.

La vie des gens ne soit pas perturbée. Ceci signifie que le site qui a été choisi est assez loin de tout village et que, à mon avis, il ne mettra en danger aucunement la santé, la sécurité ou la qualité de vie ou la tranquillité des gens.

1535

Les transports. Je me demande du fait que les camions sur la grand-route semble être une grande préoccupation pour certains, mais comment se fait-il que je n'ai jamais vu une grande manifestation pour dénoncer ces grands camions de foresterie qui circulent jour après jour durant la semaine et parfois les fins de semaine, sans compter la vitesse et le danger qu'ils créent?

1540

Lorsqu'on parle aux audiences du BAPE, un intervenant a parlé d'un incident qui s'est produit entre un autobus scolaire et un camion près de Venosta. Il a dit qu'il en était inquiet. La semaine dernière, on a parlé d'un incident d'un conducteur d'autobus scolaire qui conduisait des enfants et qu'on croyait était enivré. Est-ce que nous allons condamner tous les conducteurs d'autobus scolaires à cause de cet incident? Non. Parce qu'à notre avis, il y aura toujours des cas de ce genre. Mais heureusement, ce n'est pas le cas de la majorité.

1545

Le gouvernement a le contrôle sur l'octroi des licences, sur la pesanteur et la vitesse sur les routes. Et le ministère des Transports font des inspections le long des routes régulièrement. Est-ce qu'on va empêcher ces camionneurs de travailler? Nous devons faire confiance à quelqu'un.

1550

Et une annonce dans le journal *Le Droit* en mai 2007, l'annonce a mentionné qu'un membre de la Coalition avait l'intention de demander au gouvernement de remettre le projet pendant une autre année pour qu'ils puissent présenter un nouveau projet qu'ils avaient en vue. Et moi, ma préoccupation, c'est que ça fait presque quatre ans déjà depuis qu'on nous a présenté ce projet et il n'est pas encore achevé.

1555

Alors, est-ce que nous aurions à attendre un autre quatre ans pour trouver un autre site et faire faire toutes les analyses? Avons-nous le temps? Et si nous devons attendre jusqu'après 2008, qui va défrayer les dépenses pour faire envoyer nos déchets ailleurs? Et entre-temps, nous devons faire quoi? Est-ce que nous allons vivre un autre quatre ans d'anxiété? Non, merci.

1560

Alors, en conclusion, nous sommes prêts à aller de l'avant avec ce projet. Merci.

1565

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Joly, dans le mémoire que vous présentez, vous comptez beaucoup sur un comité de surveillance...

1570

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

Oui.

1575 **LA PRÉSIDENTE :**

... pour faire en sorte que les normes soient respectées...

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

1580

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1585

... que l'environnement soit respecté.

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

Oui.

1590

LA PRÉSIDENTE :

Comment voyez-vous le fonctionnement de ce comité-là? Parce que pour qu'un comité de surveillance joue pleinement son rôle, j'imagine qu'il faut des outils, des façons de...

1595

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

Le monsieur de la MRC parlait tantôt qu'à travers la MRC, ils peuvent avoir aussi des gens élus, des gens des municipalités pour avoir une bonne surveillance et une collaboration étroite avec le gouvernement, faire certain qu'il n'y a rien d'illégal.

1600

LA PRÉSIDENTE :

Et à ce moment-là, vous voyez le nombre, par exemple, de réunions de ce comité-là, la fréquence à combien par année? Est-ce que vous voyez aussi la nécessité des membres du comité à visiter un site?

1605

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

Oui. Et probablement ces membres-là devraient se réunir fréquemment pour vraiment régler s'il y a des problèmes.

1610

LA PRÉSIDENTE :

1615 Est-ce que ça implique du travail bénévole? Puisque c'est une opération qui pourrait être sur du moyen à long terme, est-ce que ça implique qu'ils devaient être défrayés?

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

1620 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Oui?

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

Oui.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

Et s'ils veulent faire faire des tests pour la qualité des eaux, par exemple, de lixiviat ou des eaux souterraines, est-ce qu'ils auraient...

1635 **Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :**

Oui, fréquemment. C'est important que ça soit fait fréquemment.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Fréquemment aussi?

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

1645 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1650 Comment vous voyez le lien de ce comité-là avec l'ensemble de la population?

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

Il faudrait absolument, si la MRC est dans le projet, que chaque municipalité pourrait avoir un représentant, qu'il n'y aurait pas de favoritisme dans le village, chaque municipalité

1655 avec un représentant pour voir à ce que tout soit bien contrôlé.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Dans la localité d'Alleyn-et-Cawood, est-ce qu'il y a des limites de vitesse? Est-ce qu'il y a une réduction de vitesse au niveau du noyau principal de...

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

1665 Dans les villages?

LA PRÉSIDENTE :

Dans le village.

1670 **Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :**

Dans les villages, c'est la même chose que la ville, 50 kilomètres/heure.

LA PRÉSIDENTE :

1675 C'est à 50 kilomètres/heure?

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

1680 Oui, oui. Et après, c'est 90.

LA PRÉSIDENTE :

Puis est-ce que c'est respecté, à votre avis, ou il y a des difficultés?

1685 **Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :**

1690 Il y en a des difficultés, il ne faut pas le cacher. Les camions, il y a eu plus de surveillance pour que les gros camions soient ralentis sur nos routes. Il y a de l'amélioration, mais il y en a encore à faire.

LA PRÉSIDENTE :

1695 Merci pour votre témoignage.

Mme ODETTE CHÂTEAUVERT-JOLY :

Merci beaucoup. Bonsoir.

1700 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, sur ce, nous prenons une pause de dix minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1705

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1710

Monsieur Molyneaux, à la suite de l'information que vous nous avez dite tout à l'heure, grâce à la collaboration d'un traducteur, l'information que vous avez dite, on a vu l'erreur. Alors, dans les transcriptions, le document DT1 en français, à la ligne 580, on voit que le promoteur déclare: «Il n'y a pas de résidence à moins de 2 kilomètres», alors que dans la version anglaise, DT1.1, à la ligne 511, on peut lire en anglais: «Il n'y a pas de résidence à moins de 200

1715

kilomètres.»

Alors, demain, on va faire tout ce qu'il faut pour que ce soit corrigé le plus vite possible. Merci de nous l'avoir souligné.

1720

M. KEN MOLYNEAUX :

(TRADUCTION) Oui, je crois que le 2 kilomètres, la partie au sujet du 2 kilomètres est également fautive, parce qu'il y a Tanner Farm et Graveline Farm, les deux fermes qui se trouvent à l'intérieur d'un rayon de 2 kilomètres.

1725

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez raison. Il y a une information qui apparaît sur une carte et qui a été déposée cette semaine, et vous pouvez la consulter derrière. Alors, il y a une correction qui a été faite par Teknika.

1730

M. KEN MOLYNEAUX :

(TRADUCTION) Alors, est-ce que ces renseignements-là seront corrigés également?

1735

LA PRÉSIDENTE :

On va demander au promoteur de faire une petite note pour expliquer la carte en fonction

des fermes et des deux chalets qui sont situés à proximité.

1740

M. KEN MOLYNEAUX :

(TRADUCTION) Merci beaucoup.

1745

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous entendrons maintenant madame Linda Cronk.

Mme LINDA CRONK :

1750

(TRADUCTION) Bonsoir, madame la présidente et monsieur le commissaire.

Nous sommes un groupe de gens ordinaires qui habitent paisiblement à Danford Lake et certains ne pouvaient pas être ici à cause des incapacités et de la maladie. Nous sommes Annie Peck, Martin Heeney, Beverley Heeney, Leslie Beaudoin, Gaston Beaudoin, Marion Emery, Mary Peck, Denis Cochran, Brian Peck, Rhea Rooney, Pauline Connolly et Emilie Larocque.

1755

Linda Cronk va lire ceci en notre nom.

1760

Nous sommes un groupe de citoyens qui sont soit des contribuables et résidants à temps plein, des anciens résidants qui ont des chalets à Alleyn-et-Cawood ou qui habitent près de Danford Lake dans la Municipalité de Kazabazua. Et plusieurs d'entre nous sont nés et élevés à Danford Lake, et nous avons des ancêtres ici depuis quatre générations.

1765

Évidemment, notre préoccupation au sujet du mégadépotoir provient du fait que cela pourrait détruire notre cour arrière. Nous habitons en aval du site et nous avons des inquiétudes au sujet de l'air toxique et de la pollution. Nous savons que dans d'autres endroits, les gens ont été obligés d'évacuer à cause de la toxicité ou même ont reçu de l'eau embouteillée.

1770

Alors, cet endroit a toujours été un paradis vierge où on retrouve le cerf, la faune, les poissons, les baies sauvages. Et nous et nos ancêtres avant nous avons vécu de ces ressources et avons mis de côté l'hiver la viande et les autres ressources.

1775

Donc, pour une personne qui ne connaît pas Danford Lake, on aurait l'impression qu'il s'agit d'un petit groupement de maisons qui se trouvent nulle part. Mais nous connaissons très bien notre terroir. Et essentiellement, le site d'enfouissement proposé, c'est notre territoire. La rivière Picanoc, c'est là que nous allons pour pêcher et pour se détendre. Et souvent, on dit: «Je retourne à la rivière.» Et nous nous inquiétons de l'effet de l'eau contaminée sur les cerfs et les poissons.

1780

Lorsque l'expert de monsieur Rouleau a parlé d'utiliser du poison pour les rats autour du site pour détruire les rats, on se demandait quelle autre faune serait détruite par ceci. Et en effet, il confirme ainsi qu'il y aura un problème de rats.

1785

Et l'augmentation de la circulation nous concerne également. Notre sécurité sera mise en danger sur la route 301 directement à Danford Lake. Actuellement, les grands camions respectent rarement la limite de vitesse dans le village. Il y a une côte assez à pic, Ferguson's Hill, et que la plupart des camions n'aime pas franchir à une basse vitesse, surtout en hiver.

1790

Et le promoteur nous a dit initialement que ce serait ses camions qui viendraient et que, lui, il imposerait la limite de vitesse à tous ses camions. Mais quand on lui a demandé au sujet des déversements de déchets des camions sur la grand-route, sa réponse était que ce ne serait pas de sa responsabilité parce qu'il serait l'exploiteur du site d'enfouissement et que la compagnie de camionnage serait responsable de ramasser ces déchets. Alors, on ne comprend pas comment il pourrait se rendre responsable du problème des limites de vitesse.

1795

La 301, c'est notre rue principale. Les enfants marchent et ils vont en vélo. Les personnes âgées, les personnes handicapées s'y promènent. C'est déjà très dangereux pour les gens qui entrent dans la circulation accrue dans leurs autos. Et plusieurs d'entre nous habitons près de cette route, même seulement à 30 pieds de la grand-route.

1800

En dedans, nous devons arrêter nos conversations téléphoniques jusqu'à ce qu'un camion de foresterie ait passé. Et les vis pour le gypse souvent tombent d'après les murs et les maisons tremblent. On est tellement soulagés lorsque les routes ferment pour le printemps. Mais on n'aurait pas ce répit avec le dépotoir.

1805

Et les fois qu'on va sur la route 105 pour se rendre à Hull, à Ottawa pour le travail, pour des rendez-vous de nature médicale, pour faire des achats, pour aller au cinéma et, à chaque fois que nous voyageons sur cette grand-route, nous encourons un grand risque. C'est un mode de vie pour nous. Nous avons tous été touchés par les tragédies sur la route 105. Les camions de foresterie peuvent choisir s'ils vont emprunter cette route durant une tempête de neige ou une pluie verglaçante, mais ce n'est pas le cas des camions de vidanges.

1810

Et évidemment, il y aurait plus d'odeurs.

1815

Notre troisième préoccupation au sujet de ce projet, c'est la façon dont il a été présenté à la communauté et les tactiques agressives pour faire avancer ce projet malgré notre opposition. Le maire et l'inspecteur des bâtiments a présenté, a promu le promoteur qui a rencontré les citoyens.

1820

Nous avons au début approuvé ce qui nous a été présenté dans une lettre du ministre,

c'est-à-dire qu'il disait qu'on allait nettoyer l'ancien dépotoir et créer un nouveau dépotoir moderne. Mais on s'est mis à avoir des craintes lorsqu'on nous a expliqué que ce serait un grand dépotoir régional.

1825

Lorsque les résidants et les imposables ont posé des questions, le promoteur est devenu non disponible. Le maire refusait de répondre à nos questions disant: «Attendez de voir les études. Vous devez consulter notre avocat» ou même: «Prochaine question», tout simplement. Alors, nous avons procédé avec l'aide de la coalition à faire des recherches et à en apprendre plus au sujet du site d'enfouissement technique, et nous nous sommes opposés de plus en plus au projet. Et le refus du maire et des conseillers de répondre à nos questions a mené à plus de méfiance de notre part à l'égard du maire et du promoteur et du conseil.

1830

Il y avait de plus en plus de rumeurs et, pour y mettre fin, quelques résidants du village ont présenté une lettre aux conseillers et au maire pour demander au maire de parler au nom des employés municipaux. Ces lettres au sujet des bénéfices et des conflits d'intérêt ont été signées et nous ont été retournées par seulement deux conseillers. Les autres qui ont reçu cette lettre ont réagi avec colère et ont refusé de répondre à cette lettre. On peut bien se demander pourquoi.

1835

Et le maire et les conseillers ont constamment refusé de rencontrer les citoyens un à la fois ou en tant que groupe, et ils ont considéré les contribuables comme des nuisances et ont refusé de donner à plus de contribuables l'accès aux réunions du conseil. Les citoyens ont demandé des documents afin d'accomplir leur recherche et on leur a refusé. Et un avocat de la coalition devait se rendre à Danford Lake aux bureaux municipaux pour les demander, le directeur général a même refusé de lui remettre les documents.

1840

1845

Monsieur Rouleau a été vu le 11 octobre 2006 en utilisant l'ordi du bureau municipal auquel les autres contribuables n'ont pas accès puisqu'il contient tous les comptes municipaux et les renseignements.

1850

Le maire a mis fin, a avorté le processus de consultation publique qui a débuté le 3 avril 2006 et sans avertissement a soustrait le projet à la municipalité pour en charger la MRC. Et ceci a mis fin à tout espoir pour un référendum et nous nous sommes sentis trahis. Et durant la phase des questions et des réponses des audiences, il était évident que cette trahison venait de plus haute instance gouvernementale.

1855

Le maire, entre-temps, insistait que sa communauté était en faveur du projet, ce qui nous donnait l'impression que nos opinions ne valaient rien. Nous étions très frustrés.

1860

La communauté est divisée en deux et il y a beaucoup de craintes et de peur et de ressentiment parmi des voisins et des amis, des familles. Et des représentants des comités de gestion environnementale ont dit aux personnes âgées qu'ils vont s'assurer que la personne

serait protégée. Et donc, les gens qui reçoivent ces appels se demandent contre quoi on doit les protéger.

1865

Il y a eu d'autres tactiques d'intimidation. Et c'est une chose terrible, qui s'est pourtant produite dans un village qui était autrefois synonyme d'hospitalité et d'harmonie. Et aucune quantité d'argent qui pourrait être recueillie par ce projet ne pourrait réparer ce problème social et ramener l'harmonie d'antan.

1870

Alors, nous ne voulons pas que ce projet soit approuvé à Danford Lake. Nous avons une tradition de léguer nos maisons et nos propriétés à nos enfants et à nos petits-enfants, nous voulons leur léguer quelque chose d'aussi propre et d'aussi paisible que ce que nous avons reçu de nos parents. Et nous croyons que le promoteur n'a pas en vue les meilleurs intérêts de la région et nous n'avons plus de confiance en lui.

1875

Grâce à nos recherches, nous avons appris au sujet de façons plus modernes de traiter les déchets et pour les utiliser pour faire de l'énergie pour l'électricité. Et nous sommes en faveur, par exemple, de l'incinération et le plasma gazéification, et nous suggérons que toutes les décisions sur la gestion des déchets soit mise en suspens jusqu'à ce qu'on connaisse plus de résultats d'Ottawa sur le plasma gazéification. Et les technologies modernes rendraient la chose beaucoup plus acceptable pour la municipalité hôte.

1880

Et voici la voie de l'avenir. Voici ce que nous voulons léguer à nos enfants. S'il vous plaît, ne nous obligez pas et n'obligez personne à vivre dans le danger. S'il vous plaît, recommandez qu'aucun certificat pour des nouveaux sites d'enfouissement ou pour l'expansion des sites d'enfouissement actuels ne soit accordé. Donc, honorez la prétention du Québec d'être un chef de file dans le domaine environnemental.

1885

Merci de nous avoir entendus.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Madame, au moment où les conseillers et le maire ont été élus la dernière fois, quelle était sa position par rapport au lieu d'enfouissement technique et, à ce moment-là, est-ce que les citoyens connaissaient l'ampleur du projet qui était proposé par le promoteur ou si ce n'était pas connu, c'était plutôt dans l'esprit des gens un lieu d'enfouissement qui était équivalent à ce que vous aviez en termes de volume dans votre municipalité pour le dépôt en tranchée?

1895

Mme LINDA CRONK :

1900

(TRADUCTION) Il y a eu une consultation, une audience publique par le promoteur en 2005, 2004, et quelque temps après il y a eu les élections municipales peu de temps après. Et à la rencontre publique, ça nous a été montré que c'était un projet beaucoup plus grand que

1905 nous nous attendions. Il y a beaucoup de gens qui ne savaient pas l'étendue du projet et ne pouvaient pas comprendre pourquoi on aurait un site de cet ordre.

C'était près de nommer des conseillers municipaux à ce moment-là et un conseiller a été élu à l'unanimité. Mais le sentiment général était que nous, on croyait en notre conseil, en notre
1910 maire, et qu'ils feraient les choses correctement et qu'ils consulteraient les gens. Donc, je ne pense pas que les gens avaient des inquiétudes en ce qui concernait le maire et le conseil.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1915 Il y a eu des réunions publiques où le projet a été présenté avant le mois de novembre 2005, n'est-ce pas, des réunions publiques, et le maire a envoyé une lettre à tous les citoyens donnant une présentation détaillée du projet.

Est-ce que vous n'avez pas réalisé l'ampleur du projet à ce moment-là? Est-ce que c'est
1920 ça qui est arrivé ou si l'information qu'on vous a transmise ne laissait pas entrevoir l'ampleur du projet, le volume de déchets qu'on proposait d'enfouir dans ce lieu-là?

Mme LINDA CRONK :

1925 (TRADUCTION) Dans la lettre que nous avons reçue du maire à l'automne 2004, ça disait que le résultat était qu'on fermerait un dépôt en tranchée et qu'on ouvrirait un site d'enfouissement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1930 Ce à quoi je réfère, c'est des lettres envoyées et des avis de convocation et des réunions qui ont été tenues au mois d'octobre 2005. Donc, je ne parle pas de la réunion du mois d'octobre 2004. En 2005, en octobre, vous avez eu de l'information qui vous a été transmise par le maire et vous avez eu des réunions publiques où l'avis de projet a été présenté, qui devait contenir de
1935 l'information relative au projet, et peut-être que vous n'avez pas porté attention aux informations.

Est-ce que ça se peut que l'information vous a été présentée et qu'on n'a pas réalisé à ce moment-là l'ampleur du projet? Est-ce que c'est possible?

1940 **Mme LINDA CRONK :**

(TRADUCTION) Personne n'a réalisé l'ampleur du projet.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1945

Même si vous aviez l'information, il n'y a personne qui a souligné, qui a réalisé que c'était un autre lieu d'enfouissement, que c'était un gros volume qui allait être traité? C'est après qu'on a réalisé petit à petit l'importance du projet. Est-ce que ça se peut?

1950

Mme LINDA CRONK :

(TRADUCTION) Oui, c'est exact.

LA PRÉSIDENTE :

1955

Merci pour votre témoignage.

Monsieur Michel Turcot, s'il vous plaît.

Monsieur Patrick Fowler.

1960

M. PATRICK FOWLER :

Madame la présidente, monsieur le commissaire, encore une fois je vous remercie pour l'opportunité d'être devant vous. Mon nom, c'est Patrick Fowler.

1965

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE

Merci beaucoup.

1970

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1975

Quelles sont les raisons, à votre avis, qui font qu'on est rendus à cette étape-ci? Les élus, les administrateurs publics connaissent le règlement, savaient que les échéances viennent rapidement et que, pour mettre en place une solution que vous jugez plus acceptable sur le plan environnemental, ça ne se fait pas dans des courts délais. Ça ne se fait pas même dans des délais de deux ans.

1980

Est-ce que ce n'est pas pour ça qu'une MRC qui est plus éloignée, qui a des problèmes plus sérieux que ceux qui sont plus près des centres d'élimination, se trouve un peu au pied du mur, pour utiliser les mots d'un représentant d'une MRC, qui propose une solution qui peut être réalisée à plus court terme, est-ce que ce n'est pas à ce moment-là un problème de concertation

1985

pour une solution régionale qui a manqué à un autre niveau? Qu'est-ce que vous en pensez?

M. PATRICK FOWLER :

1990 Possiblement. Mais c'est ça ma réservation, qu'on ne sait pas qu'on veut un site d'enfouissement technique. On ne sait pas qu'est-ce qu'on veut, puis on ne sait pas c'est quoi les options. On ne sait pas où sont les options et on est présenté avec une option et une seule option. Donc, ça nous laisse avec plusieurs questions et inquiétudes sur le projet.

1995 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

 Mais ce que je veux dire, si on est ici et si on a ce projet-là, ce n'est pas justement la responsabilité des administrateurs publics au sein de la région de l'Outaouais qui ont retardé de mettre en place une solution régionale?

2000

M. PATRICK FOWLER :

 Possiblement. Puis pour cette raison-là, je les remercierais. Mais on n'a rien entendu qui offre d'autres options. On a été offert une option et, comme j'ai dit, c'est ça qui est inquiétant. Si on est offert d'autres options, c'est pour ça qu'on est ici, arrêter ce projet, et on espère d'avoir un délai plus long pour analyser les options et être capables de trouver une solution qui convient à tout le monde.

2005

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2010

 Et vous privilégiez le maintien en place, quoi, des dépôts en tranchée pour permettre...

M. PATRICK FOWLER :

2015

 Bien, certainement pas. Je trouve que les intentions derrière ce projet sont pas dans la bonne direction. Mais comme j'ai dit, s'il faut, j'aimerais mieux garder un dépôt en tranchée ouvert pendant un an pour trouver une solution appropriée que vivre avec cette décision-là pendant des centaines d'années.

2020

M. DONALD LABRIE, commissaire :

 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2025

 Il y a eu une enquête sur la gestion des matières résiduelles, il y a une dizaine d'années, onze ans, et puis déjà à l'époque, c'était évident que la région devait faire un travail de

concertation pour trouver des solutions.

2030 Comment la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait-elle être assurée qu'il va y en avoir une solution qui va être développée, qu'on n'attendra pas encore quatre ans, cinq ans, à la fin d'expiration de contrat, pour dire: «Bien, on n'a encore pas fait notre travail de concertation et on recommence encore pendant un autre cinq ans à envoyer à l'extérieur de la région nos matières résiduelles.»

2035 Quelle est l'approche qu'il faut faire pour que la région définisse réellement une stratégie et convaincre la ministre que vous allez trouver ou définir la voie que vous privilégiez, d'ici trois ans par exemple.

2040 **M. PATRICK FOWLER :**

 Mais si je comprends bien, vous me demandez c'est quoi...

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

 Oui.

M. PATRICK FOWLER :

2050 ... mon option préférée ou comment les démarches que je procèderais?

LA PRÉSIDENTE :

2055 C'est-à-dire, qu'est-ce qui ferait en sorte que la personne responsable au gouvernement de ce dossier-là, qui est la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ait en main l'information qui démontre que la région est en voie de développer une solution régionale concertée et qui fait qu'il y a une acceptabilité sociale à un niveau raisonnable.

2060 **M. PATRICK FOWLER :**

 Alors, je ne suis pas sûr que je comprends, mais vous voulez dire comment est-ce que la ministre du Développement durable peut prendre un dossier et dire: «C'est la solution désirée par le public, les municipalités»?

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

 Non, je ne parle pas du moyen là. Je ne parle pas d'un moyen. Je ne parle pas que la ministre dise: «Bon, bien, ça va être cette approche-là», l'enfouissement ou l'incinération ou quoi que ce soit. Mais qu'est-ce qu'il faudrait faire pour qu'elle puisse dire: «Bien, j'ai bonne confiance

2070 que la région va développer une solution et va pouvoir m'en présenter une dans un délai raisonnable»?

M. PATRICK FOWLER :

2075 Bien, dans ce cas-là, ce serait démontrer ces démarches-là et démontrer les options qui ont été présentées au public, et démontrer que les démarches ont été procédées et que l'argent du public a été dépensé d'une bonne façon pour arriver à une solution qui est un consensus. Et là, je suis sûr, si cette décision-là c'est un site d'enfouissement technique, j'ai de la misère à croire que le monde aura des réservations là-dessus, mais quelles sont les autres options et quelles
2080 sont les démarches qui ont été procédées.

LA PRÉSIDENTE :

2085 Et puis on a appris au cours de l'audience dernièrement que la Table des préfets se réunissait pour examiner ces questions-là. Est-ce que vous estimez important que la Table des préfets fasse rapport à la population sur l'évolution du dossier, qu'est-ce qu'ils font, quelles sont les étapes?

M. PATRICK FOWLER :

2090 Certainement pas. Moi, je m'attends que les gouvernements régionaux prennent en main la situation et offrent au public les options dont eux autres ils ont envisagé les meilleures d'une façon sociale, environnementale, financière et de tout. Puis là, c'est à eux autres de présenter ces documents-là.

2095

Et là, je comprends qu'ils ont entamé les démarches pour y arriver, mais ils sont où? On a entendu qu'ils procèdent avec ces démarches-là.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Mais vous voulez avoir de la transparence dans leurs démarches.

M. PATRICK FOWLER :

2105 Bien, je veux avoir de la transparence dans le site d'enfouissement technique. C'est la solution qu'on veut pour la région des Outaouais. On le sait pas, ça.

LA PRÉSIDENTE :

2110

Non, mais pour les autres options?

M. PATRICK FOWLER :

Encore une fois, oui.

2115

LA PRÉSIDENTE :

Pour les autres options. Parce que s'il y a une démarche de la région pour trouver une solution qui pourrait être mixte ou quoi que ce soit, qu'est-ce qu'on peut faire pour s'assurer que la démarche s'effectue réellement?

2120

M. PATRICK FOWLER :

À travers des conférences avec le public, comme on fait en ce moment. On a accès à l'information, on a accès à des experts qui nous donnent les réponses dont on cherche.

2125

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2130

M. PATRICK FOWLER :

Et là, on est capable de présenter notre opinion publique sur les options présentées.

2135

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, vous espérez que cette démarche-là au niveau de la région se fasse en concertation avec la population.

2140

M. PATRICK FOWLER :

C'était dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Et évidemment, c'est un sujet qui touche très proche du monde et de plus en plus. Alors, oui, il devrait avoir de la transparence avec tout le projet, et les options devraient être présentées et consultées au public.

2145

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, ça va, merci.

2150

M. PATRICK FOWLER :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2155

Merci pour votre témoignage.

Monsieur Albert Davies de la Municipalité de Bryson.

2160

M. ALBERT DAVIES :

(TRADUCTION) Madame, monsieur, merci de nous avoir entendus. Je veux vous remercier et vous féliciter du travail que vous faites, et je garde un profil très bas ici, vous avez corrigé, empêché les manifestations d'appui et d'opposition et je vous en félicite.

2165

Moi, je suis ingénieur stationnaire. J'ai travaillé pendant vingt-deux ans dans l'industrie de la pâte et du papier de la Nouvelle-Écosse et au Québec, et je suis tout à fait au courant des précipitateurs électroniques, des nettoyeurs et ainsi de suite. Et il y avait deux grandes choses, grandes préoccupations pour ma municipalité.

2170

L'une, de quel genre de déchets est-ce qu'on va disposer? J'ai entendu d'une dame qui travaille pour le gouvernement en environnement, elle a parlé des incinérateurs qu'on a dans le nord du Québec, qu'ils ont des opérations de 24 heures par jour. Vous devez avoir un précipitateur électronique et un *scrubber*, un nettoyeur à cause de ce qui sort des sacs de plastique. Et ceux dans le nord n'avaient pas de *scrubber* et il n'y avait pas d'endroit où on pouvait avoir la lagune.

2175

Et j'étais très préoccupé parce que le *scrubber* exige beaucoup d'eau. Et qu'est-ce qu'on fait ensuite? On doit avoir un endroit de collecte pour l'eau. Et ensuite, il y a le produit secondaire. Le produit secondaire ne peut être vendu, il doit être envoyé par camion à Lachute.

2180

Donc, pour remonter aux années 80 et 90, j'étais sur un comité où on pensait sur des façons de produire de l'énergie à Consolidated Bathurst et en même temps que la Ville de Hull pensait de produire de l'énergie.

2185

Donc, si on va voir à plasma, alors pour remonter à plasma, pour qu'il fonctionne, ils ont besoin de ,12 \$ l'heure kilowatts de l'Hydro. Et sachant que l'Hydro serait impliquée à ceci, c'est peu probable parce que même à cette époque la compagnie allait établir le générateur pour vendre à Hydro-Ontario, mais on devait avoir la permission du Québec.

2190

Et donc, je connais le processus à trois collectes pour nos vidanges. On était pour avoir... j'ai entendu les réunions mensuelles du MRC, les gens qui sont pour et contre, et moi je me demande quelle technologie allons-nous adopter. Et est-ce que les gens les veulent dans leur région? Parce que nous devons travailler ensemble en tant qu'équipe au MRC, j'en suis convaincu. Plus de 50 % des résidants permanents de Danford sont en faveur de ceci. Très

2195

bien, ils le veulent. Et je les ai entendus plusieurs parler pour et contre, et j'ai dit: «d'accord».

2200 Mais j'ai été à différentes sessions de LDC. Je les ai entendus parler de leurs membranes et les autres choses, et j'ai assisté aux autres, et d'autres ont dit que nous avons adopté une résolution en juin en faveur de LDC en juin pour la Municipalité de Bryson, en faveur du site d'enfouissement.

2205 Et il y a des camions qui voyagent sur la 148. Moi, j'habite une subdivision sur la 148 et j'entends vibrer le soir mon lit. Alors, quelle que soit l'opération que vous adoptiez, vous allez avoir des grands camions qui transporteront les déchets, vienne que vienne.

2210 Et à Bryson, nous avons une petite population. Nous recyclons depuis treize ans. Nous avons un contracteur qui venait le faire et il y avait toutes sortes de disputes. J'ai dit: «Non. Nous allons le faire nous-mêmes.» Chaque deux semaines, nous avons onze bacs que nous avons réunis nous-mêmes. Parce que lorsqu'on avait un contracteur, le carton devait être plié et tout ça, mais moi je ne voulais pas imposer toutes ces chinoiseries à nos citoyens.

2215 Parce que nous, nous devons louer la terre pour notre dépotoir de Clarington, de la municipalité là où nous devons passer le poste de pesage, la station de pesée, parce qu'on ne peut pas payer l'amende.

2220 Donc, si on regarde le genre d'opération, on appuie LDC et le site d'enfouissement d'abord parce que la majorité de la population sont en faveur. Et nous avons un projet de 3 M\$ et de 5 M\$ pour l'eau potable, pour l'aqueduc et pour les égouts, et nous avons de la difficulté à avoir de l'argent du gouvernement, et nous devons exproprier des terres dans notre municipalité.

2225 Lorsque je regarde les coûts additionnels de la gestion des déchets, quelle que soit la voie suivie, même si on fait le recyclage, nous devons également faire du compostage. Il y a beaucoup de gens qui compostaient dans leur cour et il y avait des problèmes de rats.

2230 Vous savez, dans l'est, on fait trois collectes et nous allons transporter nos propres déchets. Mais nous, nous avons 80 % moins de déchets que nous n'avions dix ou huit ans ou onze ans, il y a onze ans, parce que moi je demande à mes hommes de vérifier les déchets quand c'est dans le camion pour voir s'il y a quelque chose de recyclable. Et je suis très sévère. Et même, on est allés de porte en porte et on a dit: «Puisqu'on loue parce qu'on n'a pas le terrain, puisqu'on n'a pas de dépotoir, il faut que nos déchets soient très propres.» Heureusement, nous devons que nos déchets soient très près.

2235 Alors, je vous remercie. Vous avez fait une dure semaine de travail et je vous remercie de vos efforts.

LA PRÉSIDENTE :

2240 Vous avez fait de grands efforts dans votre municipalité pour réduire vos volumes. Vous en êtes à quelque chose comme un objectif de 80 %. Vous avez dépassé les objectifs gouvernementaux. Est-ce que c'est bien ça qu'on a compris? Et pourriez-vous aussi situer votre municipalité sur la carte? On va vous donner un pointeur.

M. ALBERT DAVIES :

2245 (TRADUCTION) Entre Campbell's Bay et Shawville, à peu près à cet endroit-là. Et oui, nous allons tout le long du 148 en arrière de Clarington pour le dépotoir.

LA PRÉSIDENTE :

2250 Et maintenant, en ce qui concerne l'objectif de réduction des matières résiduelles, vous avez dit que vous aviez réduit considérablement vos matières résiduelles. L'objectif, si j'ai bien compris votre témoignage, vous seriez même rendus à 80 % de réduction. Ce serait au-delà de l'objectif gouvernemental.

2255

M. ALBERT DAVIES :

2260 (TRADUCTION) Bien, pour remonter, disons si je remonte environ treize ou quatorze ans, nous avions un camion de 5 tonnes qui transportait cinq charges par semaine. Nous avons maintenant un de 1 tonne que nous amenons peut-être une charge, une charge et demie par semaine au dépotoir.

2265 Il y a une compagnie à Gatineau qui reçoit notre recyclage et qui nous donne un excellent service. Et nous surveillons le tout de très près. Nous sommes très sévères. Il faut environ six heures pour remplir les bacs de chacune des maisons et il y a beaucoup de gens. Par exemple, au lieu de leur faire payer 10 \$ pour une deuxième boîte, je dis: «Laissez un deuxième bac, laissez donc faire. Servez-vous d'une boîte à carton, parce qu'on veut vous encourager à recycler.»

2270 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

2275 Cette réduction du volume de déchets qui est transporté, est-ce que ça peut être dû aussi au fait que la population produit moins de déchets, même si vous recyclez, votre programme de recyclage est efficace? Est-ce qu'on produit les mêmes déchets ou on en produit plus depuis quelques années?

M. ALBERT DAVIES :

(TRADUCTION) Nous avons une résidence pour les aînés qui contient quatorze

2280 appartements. Ce sont des appartements doubles ou simples et les aînés ne produisent pas
tellement de déchets. Notre population est allée de 800 à 732 depuis dix-huit ans et nombre de
nos aînés sont morts ou sont allés ailleurs. Mais il y a d'autres gens qui viennent travailler pour les
CLSC. Une fois, quand je suis venu ici en 1967, vous aviez des familles de dix ou douze enfants.
Aujourd'hui, les gens ont deux ou trois enfants.

2285

Non. Je dirais qu'en général, c'est parce que nous insistons sur le recyclage et c'est
parce que nous n'avons pas notre propre dépotoir sur notre territoire et nous étions obligés de faire
quelque chose. Voilà la raison.

2290 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Vous disiez que où que soit situé le site d'élimination des matières résiduelles, il y aura
toujours besoin de camions pour les transporter. Mais si le lieu d'élimination est à l'endroit où on
en produit le moins, il n'y a pas un moyen de réduire la circulation des camions. Si on implante le
2295 centre d'élimination de traitement là où la population est la plus dense, est la plus forte, est la plus
importante, pensez-vous il y aura moins de camions qui vont avoir à voyager sur le territoire?

M. ALBERT DAVIES :

2300 (TRADUCTION) Oui, c'est vrai d'une façon, parce que les domaines les plus peuplés
seraient Fort-Coulonge, Mansfield, Shawville et la Municipalité de Clarington. Portage-du-Port est
l'un des plus petits et Bryson et Calumet et ainsi de suite sont plus petits.

2305 Alors, pour remonter à ce que vous dites, ce n'est pas une distance très longue pour
nous de se rendre à Danford Lake et c'est pourquoi nous espérons qu'on pourrait avoir un camion
flat bed, très bas, qu'il suffirait d'un voyage par semaine. Mais dans des endroits où la population
est clairsemée, je suis d'accord qu'il y a moins de circulation. Mais évidemment, oui, il faut les
transporter en quelque part ces déchets.

2310 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Le sens de ma question, c'était si c'est une solution régionale qui est mise en place et
qu'on doit traiter globalement les matières résiduelles des MRC de l'Outaouais, il ne serait peut-
être pas préférable que le centre de traitement soit plus près des grands centres, de Gatineau
2315 entre autres.

2320 Donc, 75 % de la production des déchets est de la région de Gatineau. Donc, si on
implante un lieu d'élimination et de traitement dans cet endroit-là, on va avoir moins besoin de
transport globalement, moins de transport vers... on va transporter quelques camions vers des
MRC plus au nord, vers Gatineau, alors que si le centre de traitement est plus au nord, bien,

c'est beaucoup de camions de Gatineau vers le nord.

M. ALBERT DAVIES :

2325 (TRADUCTION) Oui, ils auraient à emprunter la 105, oui, oui, oui, oui. C'est réaliste ce que vous dites, mais la Ville de Gatineau... j'ai un ami qui a un chalet et la Ville de Gatineau sont en négociations et leur contrat prend fin en juin de 2008 et ils cherchent à renouveler ce contrat. Mais je crois qu'ils...

2330 Oui, je suis d'accord avec vous sur ce point, monsieur. C'est le grand bon sens, oui, ce que vous dites. Mais parlant au nom de la MRC du Pontiac, la majorité des gens le veulent et moi je dois être d'accord avec eux. Nous sommes 16 000 dans les MRC dans cette région. Alors, nous sommes de petites municipalités.

2335 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci pour votre intervention, monsieur le maire.

M. ALBERT DAVIES :

2340

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2345 Merci. Le dernier intervenant avant la période de rectification, monsieur Gilles Pelletier.

Pendant que vous vous préparez, monsieur Pelletier, est-ce que monsieur Michel Turcot est dans la salle? Monsieur Michel Turcot n'est pas ici? Non?

2350 **M. GILLES PELLETTIER :**

Alors, bonsoir. Je me présente, Gilles Pelletier. Je demeure à Gatineau et j'ai une résidence secondaire sur la rivière Picanoc à Danford Lake. Sur la carte, elle est identifiée comme le numéro 3, sur la carte au mur.

2355

Derrière ces arbres, on veut construire un dépotoir. Je ne sais pas si on a oublié la cabane à castor? Il n'y a pas personne qui leur a dit peut-être qu'il va falloir qu'ils déménagent.

2360 Juste devant, on peut s'apercevoir que l'eau est vraiment peu profonde. L'eau est peu profonde sur une distance assez grande. Alors, les tuyaux du lixiviat, il va falloir soit que les tuyaux soient extensionnés très loin en aval, parce que l'eau, on peut marcher, on a de l'eau au

nombril partout.

2365 Mon neveu, 11 ans, il est venu au chalet. On est allés à la pêche il y a deux semaines. Je lui ai dit que, dernière nous, il était pour avoir un dépotoir. Il a dit: «Bien, voyons, mon oncle, les poissons vont manger des cochonneries et après on va manger les poissons.» Enfin, j'espère que si ça va de l'avant, qu'on va quand même pouvoir manger des poissons qui ne seront pas trop empoisonnés.

2370 Ça, c'est une autre vue du chalet. Ce chalet, il est là depuis presque 40 ans déjà. Il a passé de famille en famille de l'endroit là-bas.

2375 Je me suis intéressé à ce projet parce qu'il va changer notre qualité de vie à moi et ma famille. Comme on peut voir là, on a un chalet sur les berges de la rivière Picanoc. On est pêcheurs, chasseurs. On aime la nature. Et aussi, le vent vient presque toujours du sud-ouest, ce qui veut dire que le vent va passer sur le dépotoir et il va amener de la belle petite senteur chez nous.

2380 Maintenant, l'endroit proposé pour le déversement du lixiviat provenant du site est situé en aval du chalet, c'est-à-dire qu'il coulera devant notre quai, là où nous prenons notre eau et nous baignons.

2385 Est-ce que le projet est acceptable ou non? Je crois que le projet n'est pas acceptable dans le milieu où on veut l'implanter à cause de la sorte de sol et de la proximité de la rivière et du ruisseau. Il y a trop d'animaux qui ont besoin de cette eau pour vivre et puis l'été, l'eau est tellement basse...

On peut voir, là, qu'il n'y a pas d'eau. Ça fait que... enfin, une image c'est mille mots.

2390 Projet acceptable ou non? Non. Pour moi, non. Un terrain de gravier et de sable. Je crois que l'installation de n'importe quelle membrane est sûrement un désastre qui attend d'arriver. Il faut aussi souligner que la faune et la flore sont très présentes. Je crois qu'on n'a pas assez mis d'emphase là-dessus. Présentement, les bernaches sont en grand nombre pour couvrir sur les berges de la rivière. Et puis aussi les tortues sont là, elles pondent des oeufs. La rivière est vraiment importante pour les animaux qui sont là.

J'ai des photos en avant du chalet. Il y a des chevreuils à l'eau, puis enfin.

2400 L'option proposée aura un impact majeur sur le milieu. L'installation de membranes ne peut être la solution pour contrecarrer un site qui a déjà dû être sur de l'argile ou de la glaise. Le promoteur l'a dit lui-même, ça va couler X nombre de litres par année. Ce n'est pas acceptable, même pas une petite goutte.

J'ai presque tenté ce soir d'amener une petite goutte de colorant et d'en mettre dans vos

2405 verres, et après ça vous demander d'y goûter voir. Je ne sais pas si vous l'auriez bue?

2410 Enfin, les options proposées. Pour moi, il n'y aura jamais mieux qu'un incinérateur à haute efficacité ou un générateur à plasma et gazéification. Avec ces systèmes, on est à l'encontre de la haute technologie et les gens du Québec et d'ici y ont droit. Ça va créer plus de jobs et un environnement moins à risque.

2415 Éléments du projet qui devraient être modifiés. Le projet en entier devrait être modifié et donner aux gens de la région la satisfaction d'avoir chez eux un système de la plus haute technologie qui aura des répercussions plus positives sur l'environnement et sur le bien-être de tous. Parce que présentement, à Danford, il y a beaucoup de tension.

2420 Si le projet devrait être autorisé. Pour ma part, je ne crois pas, parce que depuis le début ce projet est plein d'anicroches, de stratagèmes douteux. Moi, je pense qu'on a pris la population de Danford pour des valises pensant que le projet passerait sans embûche et sans obstacle.

2425 Suggestions. J'aurais vraiment aimé que vous, les personnes du BAPE, viennent sur la rivière pour voir par eux-mêmes la proximité du site de la rivière et pour se rendre compte par eux-mêmes de la pollution visuelle que créera cette montagne de déchets qui sera vue de la rivière par tous les passants.

2430 Un fait réel, le paysage que nous allons voir si le projet va de l'avant. De la rivière, on verra la machinerie qui étale les déchets, qui avance, qui recule, bip! bip! Ce sera comme un chantier de construction. Nous allons avoir ce beau paquet de déchets étalé sur une hauteur de plus de 200 pieds, plus haut que les montagnes avoisinantes.

2435 Enfin, le mot de la fin. J'aimerais conclure avec le sentiment d'avoir fait le plus possible pour tenter de... peut-être qu'on a le temps encore. Il reste quoi, un an et quelques mois pour trouver une autre solution. Ça ne se peut pas là. On met tout le monde dans la même salle et on barre les portes et on trouve la solution. Ce n'est pas compliqué là.

Déjà quelques années ont passé depuis le début de la saga. Plusieurs personnes ont mis des heures de travail pour tenter de faire comprendre que ce projet n'a pas sa place ici. D'autres solutions ont été proposées. J'espère qu'on nous entendra.

2440 J'ai posé des questions lors de l'audience et j'ai eu deux questions qui ont été sans réponse. Mais aujourd'hui, quand je suis arrivé, j'ai trouvé la réponse au mur. J'étais bien content.

2445 Je remercie tous les gens qui ont pris part dans le processus du BAPE, monsieur, madame les commissaires. J'espère que nos commentaires ont pu faire la lumière et que vous

allez pouvoir prendre une décision éclairée. Et, s'il vous plaît, n'hypothéquez pas le futur de nos enfants et petits-enfants. Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2450

Monsieur Pelletier...

M. GILLES PELLETIER :

2455

Ça, c'est une carte avec des titres miniers. On voit que c'est marqué: «4 claims actifs» en bleu. Il y a quatre petits carrés. Il y en a plein partout là, parce qu'il y a une petite explosion de travaux miniers qui se fait dans les environs. Les gens trouvent un petit peu d'uranium. Et puis le projet à l'étude, ça, c'est là, à cet endroit-là qu'ils veulent faire le site d'enfouissement.

2460

Alors, je voulais juste... j'ai trouvé ça. Je ne sais pas ce que ça veut dire, mais je sais qu'il y a quelqu'un qui va travailler là pour faire de l'exploration. Il va peut-être falloir qu'on attende qu'ils finissent avant de faire le site.

LA PRÉSIDENTE :

2465

Est-ce que c'est exactement à l'endroit où serait le projet, les quatre claims, par rapport au projet?

M. GILLES PELLETIER :

2470

Bien, oui, ils sont là, d'après qu'est-ce que je peux voir, oui. Il y en a qui s'ajoutent à... je ne dirais pas à tous les jours, là, parce que ça prend quand même... avant d'avoir ton claim, ça prend à peu près... ils m'ont dit que ça peut prendre jusqu'à deux mois avant que t'aies ton claim. Ça ne se fait pas «tu pèses sur le piton puis tu l'as, là», ça prend deux mois d'étude avant d'avoir le claim.

2475

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2480

Monsieur Pelletier, juste une question. Vous nous parlez d'une technologie de traitement d'incinération ou traitement thermique et je crois comprendre qu'il y a un promoteur de technologie qui a bien fait son travail, que tout le monde nous parle de la même technologie. Est-ce que vous n'auriez pas souhaité avoir des représentants d'autre technologies qui sont différentes...

M. GILLES PELLETIER :

2485

Bien, oui, j'aurais bien aimé, mais...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2490 ... pour être capable de faire un choix, de comparer, oui?

M. GILLES PELLETIER :

2495 Bien, présentement, il y en a une machine à Ottawa qui est installée, elle est en fonction, puis ça fait de l'électricité. Ontario donne plus au kilowatt que le Québec pourrait donner. C'est peut-être ça qui est le hic, là. Je pense qu'ils donnent quatre fois plus pour promouvoir ces systèmes-là.

2500 Moi, je sais bien, en tout cas, que si je m'achetais un char, je vais faire sûr qu'il y a l'air conditionné après et un peu plus de gadgets, tu sais là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2505 Vous allez choisir la meilleure technologie même si c'est la plus dispendieuse.

M. GILLES PELLETIER :

2510 Bien, à la longue, je trouve que... admettons que t'as une Volvo, bien, si tu te fais lutter, tu as des bien meilleures chances de survivre que si tu es en Lada.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2515 J'ai compris que c'est une technologie qui est en démonstration. C'est à l'essai actuellement. Donc, un des problèmes que ça peut entraîner, c'est que ça retarde l'implantation d'un projet à l'échelle régionale s'il faut attendre les résultats de cette technologie-là, c'est le seul point que je veux souligner, alors qu'il y a des technologies qui sont éprouvées, qui sont plus...

M. GILLES PELLETIER :

2520 Bien, il y a l'incinérateur.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2525 L'incinérateur, le tricompostage, oui, exemple, oui. Nous, on ne fait pas la comparaison des technologies. C'est parce qu'on nous parle seulement d'une seule technologie au cours de l'audience, c'est le seul point que je voulais...

M. GILLES PELLETIER :

2530 C'est parce que j'ai été visiter un site à Moose Creek en Ontario et ce site est sur 20

2535 pieds de glaise. Il y a 20 pieds de glaise en dessous. Il n'y a rien qui s'en va en dessous là. Ils ont fait des canalisations partout. O.K., c'est une dompe là, mais quand même j'ai trouvé que le travail avait été bien fait. Puis le jus, il se collecte vraiment, il ne s'en va pas nulle part. Il l'ont vraiment... tu sais. Puis eux là-bas, si jamais il y a un problème, il y a trop de jus, bien, ils peuvent l'envoyer à l'usine de traitement d'eau. Ils sont arrangés pour ça là. Ça fait que tu sais...

2540 Ce n'est pas beau à voir. Ce n'est vraiment pas beau à voir. Il y a des clôtures de 20 pieds de haut pour ramasser les sacs de plastique. Je vais vous dire, c'est désolant de voir ça, là, puis ça pue, mais c'est ça que c'est. Je trouve qu'il me semble qu'on est capable de faire un petit peu mieux que ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2545 Je n'ai pas d'autres questions, merci, monsieur Pelletier.

LA PRÉSIDENTE :

2550 Merci, monsieur Pelletier. Je veux juste rectifier une information que vous avez donnée. C'est que vous avez dit: «D'après l'information que je vois sur la carte, mon chalet se trouve... ma prise d'eau se trouve en amont.»

M. GILLES PELLETIER :

2555 Oui, bien, juste devant le chalet.

LA PRÉSIDENTE :

Mais je pense qu'elle se trouve en aval, parce que le...

2560 **M. GILLES PELLETIER :**

Oui, oui, oui, excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

2565 Vous avez dit en amont, mais c'est en aval.

M. GILLES PELLETIER :

2570 C'est en aval. C'est en aval, oui.

LA PRÉSIDENTE :

C'était pour éviter une rectification.

2575

M. GILLES PELLETIER :

C'est en aval.

2580

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

M. GILLES PELLETIER :

2585

Vous avez raison. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2590

Merci. Alors, on en est à la période de rectification. Monsieur Raye Thomas.

M. RAYE THOMAS :

2595

(TRADUCTION) Monsieur le commissaire, madame la présidente, il y a deux corrections que j'aimerais faire.

Une est par rapport avec des commentaires faits par monsieur Labrie. Durant ces audiences et à plusieurs reprises, vous avez référé au fait que même s'il y a une technologie telle que plasma gazéification, que vous aurez besoin d'un LET pour enterrer les résidus de la plasma gazéification.

2600

Les résidus d'une usine de plasma gazéification, c'est un matériel qui est glacé, qui est bien testé en Europe et autour du monde, en fait. C'est très stable. Il n'y a pas de possibilité d'avoir de la lixiviation et pas de possibilité de création de gaz ou d'émission de gaz ou de matériel même. Le matériel même peut être possiblement utilisé dans du ciment dans l'asphalte et dans d'autres matériaux de construction. Donc, n'importe quel exploitant d'un site de plasma gazéification pourrait vendre ce matériel. S'il n'y parvenait pas...

2605

LA PRÉSIDENTE :

2610

C'est correct. Il faut faire court pour la rectification. Alors, on a compris ce point-là.

M. RAYE THOMAS :

2615 (TRADUCTION) Vous n'avez pas besoin d'un LET si vous deviez enterrer ce matériel.
Vous n'avez pas besoin d'un LET parce que c'est très stable comme matériel.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2620 Un seul commentaire. C'est que toutes les matières résiduelles ne peuvent pas être
collectées et dirigées vers un centre de traitement. Donc, il y a une partie toujours qui doit être
disposée et c'était là le sens de ma question, principalement. Il y a toujours des résidus dont il
faut éliminer autrement, qu'il faut diriger vers un centre d'élimination ultime. C'est le seul
commentaire que je voulais faire.

2625

M. RAYE THOMAS :

(TRADUCTION) L'autre correction que je voulais faire, c'est que nous avons eu un devis
ou une citation par madame Kublek aujourd'hui qui disait que nous ne pouvions pas nous
2630 permettre le 150 \$ plus de coût pour envoyer les déchets à Lachute.

2635

Nous avons une offre de Pontiac qui nous offre de traiter ces déchets au même taux que
pour la Ville de Gatineau et le coût du transport et le site qui consoliderait le chargement et le coût
de traiter les déchets à Lachute arriverait de 65 à 70 \$ la tonne.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Renato Livinal, s'il vous plaît. Madame Charlene Scharf.

2640

Mme CHARLENE SCHARF :

(TRADUCTION) J'ai deux choses que j'aimerais clarifier. Une qui a été mentionnée par le
groupe du oui. Quand ils ont cité un nombre de signatures de 115 qui avaient signé pour, en
2645 faveur, alors c'était des gens qu'on en avait seulement 11 sur notre liste à ce moment-là, et ça
incluait 111, je crois, et ça incluait les enfants.

2650

Et pour le maire de Bryson, nous savons qu'il n'y a pas eu de référendum et pas de
sondage faits par la municipalité pour voir le pourcentage dans la municipalité qui était en faveur.
Alors, sa déclaration de 50 % est discutable et c'est un oui-dire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur André Poulin, s'il vous plaît.

2655

M. ANDRÉ POULIN :

2660 Deux petites rectifications, la première technique. Relativement aux dimensions, nous avons déjà informé la commission que les dimensions exactes du lieu d'enfouissement technique ne sont pas de 280 hectares mais, tel qu'écrit dans le document de l'étude d'impact à la page 201, de 520 mètres X 750 mètres, ce qui donne en hectares 38.5. Donc, 38.5 hectares, il y a une différence avec 280.

2665 La deuxième rectification est d'ordre chronologique. Dans les annexes de l'étude d'impact, il est écrit que, lors de l'avis de projet, il y a eu une période de consultation avant de remettre l'avis de projet au ministre à ce moment-là. La deuxième consultation a eu lieu le 12 mars 2005. Cette consultation-là, j'étais là présent. Notre groupe était là. On voulait consulter la population pour leur demander leur opinion avant de déposer l'avis de projet, l'avis de projet qui a été déposé officiellement la semaine suivante. Si vous lisez l'avis de projet qui est dans les annexes de l'étude
2670 d'impact, c'est bien indiqué la capacité du site à 250 000 tonnes par année, incluant Gatineau.

Si je calcule mai à novembre 2005, c'est-à-dire la période où a eu lieu les élections, ça donne sept mois. Pendant ces sept mois-là, nous avons attendu la directive du ministre de l'Environnement pour nous permettre de réaliser l'étude d'impact qui a été déposée en février
2675 2006.

Mais avant d'aller plus loin dans la réalisation de l'étude d'impact, nous avons consulté de nouveau la population le 29 octobre 2005, c'est-à-dire avant les élections, pour leur demander leur opinion sur l'avancement de l'étude d'impact, une journée de portes ouvertes, dont j'étais
2680 encore présent.

Donc, ceci, monsieur Labrie, madame Journault, pour rectifier la chronologie des événements, on parle, là, que le site était connu, la capacité du site était connue dès mars 2005. Merci beaucoup.

2685

LA PRÉSIDENTE :

On avait deux questions. Concernant les claims, on a vu la carte, est-ce que ça concorde par rapport à la zone qui est prévue pour le projet?

2690

M. ANDRÉ POULIN :

Permettez, madame la présidente, je vais vérifier ce soir en arrivant à ma chambre exactement l'endroit. Parce que là, je l'ai vu à distance. Donc, je vais regarder, si vous me
2695 donnez une copie de cette carte-là ou me l'envoyer par e-mail, je vais pouvoir regarder.

Mais ce que je sais par rapport à mes vérifications au ministère des Ressources

2700 naturelles, c'est que les revendications des claims n'ont aucun impact sur la réalisation ou non de ce projet-là. Donc, les claims, il y en a partout et le ministère des Ressources naturelles nous a avisés que ce n'était pas un enjeu. Mais je vais vérifier quand même pour savoir exactement où sont les endroits. Mais quand même qu'il y en aurait à tous les deux mois des claims sur l'endroit où est le site, ça n'a pas d'incidence.

LA PRÉSIDENTE :

2705 D'accord. Puis est-ce que ce serait possible d'écrire une petite note pour expliquer la carte que vous avez présentée concernant les résidences qui sont dans un rayon de 2 kilomètres?

M. ANDRÉ POULIN :

2710 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2715 Ce qu'il y a de présent et les zones agricoles.

M. ANDRÉ POULIN :

2720 Les zones agricoles également?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, parce qu'il y a eu la demande : est-ce qu'il y a des fermes ou des endroits...

M. ANDRÉ POULIN :

2725 Où il y a des zones agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

2730 Oui, dans la zone de 2 kilomètres.

M. ANDRÉ POULIN :

2735 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Utilisée.

2740

M. ANDRÉ POULIN :

Le zonage agricole...

2745

LA PRÉSIDENTE :

Pas le zonage.

2750

M. ANDRÉ POULIN :

Non?

LA PRÉSIDENTE :

2755

Mais je veux dire où il y a des terres agricoles utilisées.

M. ANDRÉ POULIN :

2760

Très bien. Vous savez, madame la présidente, que j'ai remis également la matrice graphique, la carte cadastrale et tout ce qu'on appelle l'évaluation foncière de la MRC du Pontiac. En fait, j'ai remis d'autres cartes que celle que vous avez présentement devant vous. Peut-être que l'analyste, monsieur Roberge, pourra vous les montrer. Mais effectivement, nous allons décrire dans un petit laïus ces documents-là et rajouter les zones agricoles avec plaisir.

2765

M. ANDRÉ POULIN :

D'accord, merci.

2770

M. ANDRÉ POULIN :

De rien. Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

2775

Monsieur Ota Hora.

M. OTA HORA :

2780

Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire, tous les gens ici. Je m'appelle Ota Hora. Je suis le promoteur à Kazabazua et je me présente dans cette capacité.

(TRADUCTION) J'aimerais corriger certaines inexactitudes dans la présentation du maire.

2785 Il a été mentionné et une de ses déclarations était basée sur le fait que dix-huit maires de la MRC de Pontiac ont travaillé ensemble. Il se sentait très confortable en appuyant la proposition ou le projet de Danford Lake parce qu'il disait que sa population était en faveur, et ce n'est pas exact.

2790 Nous savons tous que tout le monde qui était impliqué dans les sondages, quand on met quelque chose devant les gens, les gens finissent par signer, même les enfants ont signé le formulaire. Et certainement dans notre municipalité, nous sommes certainement en faveur du référendum si cette controverse devait être soulevée à un point donné.

2795 Et je vais dire aussi que le comité du «oui» ont fait la même erreur dans leur énoncé de fait que le sondage n'est justement pas factuel.

2800 Et à la fin de la présentation du maire de Bryson, il a dit qu'il se sentait très confortable avec cette proposition pour le village de Danford Lake, parce que la majorité des gens de la MRC de Pontiac sont d'accord. J'ai parlé à un grand nombre de maires et quand ils ont obtenu un vote, ils n'avaient pas eu le temps de parler à tous leurs résidants. Il y a des résidants qui n'ont pas été consultés, et je voudrais que ce soit inclus dans les dossiers parce que ce n'est pas le cas.

2805 Aussi, dans la présentation de la MRC de Pontiac, ils disaient qu'ils étaient préoccupés justement par le transport et originalement le site de Danford Lake n'était pas sur la proposition qui est survenue en dernier lieu. Et si on regarde la carte, le village est à la fin de la MRC de Pontiac et les camions doivent circuler une distance considérable pour arriver à Danford Lake. Et comme ici, il y a un autre 35 kilomètres qui est ajouté pour tous les camions pour arriver à Danford Lake. Danford Lake n'est pas très bien située et pas bien située du tout, je dirais. Le transport n'est pas
2810 avantageux du tout.

LA PRÉSIDENTE :

2815 Ça, ce n'est pas une rectification. Ça va, merci.

M. OTA HORA :

Merci beaucoup pour le temps.

2820 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a d'autres personnes? Oui, monsieur Renato Livinal, vous êtes le dernier, je crois, inscrit.

2825 **M. RENATO LIVINAL :**

(TRADUCTION) Madame la présidente et monsieur le commissaire, il y a trois points que je voudrais soulever. Je suis confus par les chiffres avancés par tonne. On parlait de 2 \$ puis elle a parlé de 4 \$. Alors, les prix actuels continuent de changer continuellement.

2830

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que je peux vous donner la réponse. Ce qu'on a compris, parce que j'ai vu aussi 2 \$ et 4 \$, c'est qu'ils tiennent en considération le 2 \$ pour la municipalité d'Alleyne-et-Cawood et le 2 \$ qui est en négociations dans la MRC de Pontiac.

2835

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Et le prochain point, c'est le nombre de possibilité d'emplois. On a commencé avec 30. Là, on est rendus à 4, selon la publication du gouvernement. Et donc, de 4, ils sont montés à 6. Aujourd'hui, on a parlé de 10, 12. Et donc, à nouveau, je suis très confus.

2840

Et le troisième point, et c'est un point clé pour moi, en tant que contribuable de Danford Lake, il y a une distinction entre être un résidant qui vit ça à temps plein ou quelqu'un qui vient de l'extérieur. Il y a une distinction et de la discrimination entre les deux parties. Je n'ai jamais reçu d'avis d'élection ou les propositions de cette mégadompe. Donc, en 2007, vous avez à l'heure actuelle des courriels, des choses par la poste et on n'en a jamais reçu rien de tout ça.

2845

Alors, ce que j'aimerais, j'aimerais que la commission vérifie, qu'elle demande aux municipalités de démontrer les preuves que les résidants à temps plein, que les contribuables, s'ils ont le droit de le faire, peuvent participer dans ce processus de consultation et de montrer la preuve qu'ils l'ont fait. On peut éliminer le fait que des gens disent que tout le monde a été prévenu et des gens comme moi qui paient des taxes depuis trente ans, vingt-sept ans, je vais corriger, vingt-sept ans à Danford Lake, qui ne reçoivent jamais d'avis.

2850

2855

J'aimerais que ce soit éclairci, clarifié et vous avez les outils pour le faire en demandant à la municipalité de démontrer les preuves que, oui, qu'ils ont envoyé par la poste des avis et des lettres, des avis à tous les contribuables. Merci.

2860

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci. Il est 11 h. On a réussi à faire ça vraiment dans les temps. Je vous en félicite. Alors, à demain après-midi à 14 h.

2865

2870

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2875

LISE MAISONNEUVE, s.o.